

N° 192

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1984.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), à la suite d'une mission effectuée du 2 au 11 août 1982 pour étudier la situation des relations culturelles de la France avec l'Autriche et la Hongrie.

Par MM. Hubert MARTIN, James MARSON
et Yves LE COZANNET,

Sénateurs.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Miroudot, Mme Brigitte Gros, *vice-présidents* ; MM. James Marson, Jacques Habert, Jacques Carat, René Tinant, *secrétaires* ; M. Guy Allouche, Mme Danielle Bidard, MM. Jean-Fierre Blanc, Marc Bœuf, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Adolphe Chauvin, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean Delaneau, Charles Descours, Michel Durafour, Jacques Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Yves Goussebaire-Dupin, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Jean-François Le Grand, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roger Quilliot, Michel Rigou, Roland Ruet, Guy Schmaus, Abel Sempé, Franck Sérusclat, Pierre Sicard, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Tarcy, Dick Ukeiwé, Pierre Vallon, Albert Vectéu, Marcel Vidal.

Autriche, Hongrie. — *Rapports d'information - Relations culturelles.*

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
CALENDRIER DE LA MISSION	4
TITRE PREMIER. — L'AUTRICHE	7
Chapitre premier. — Généralités	7
1. — Aspects géographiques et historiques	7
2. — Aspects politiques et institutionnels	15
3. — Aspects économiques et sociaux	20
4. — Aspects culturels	22
Chapitre 2. — Les relations culturelles franco-autrichiennes	24
1. — L'enseignement et les échanges	25
2. — L'Institut français de Vienne	30
3. — La place de la France dans les media autrichiens	32
TITRE II. — LA HONGRIE	34
Chapitre premier. — Généralités	34
1. — Aspects géographiques et historiques	34
2. — Aspects politiques et institutionnels	39
3. — Aspects économiques et sociaux	40
4. — Aspects culturels	42
Chapitre 2. — Les relations culturelles franco-hongroises	43
1. — L'enseignement et les échanges	43
2. — L'Institut français de Budapest	48
3. — La place de la France dans les media hongrois	50
CONCLUSION	53

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

M. Hubert Martin, Sénateur de Meurthe et Moselle, *Président*,

M. James Marson, Sénateur de Seine-Saint-Denis,

M. Yves Le Cozannet, Sénateur des Côtes-du-Nord,

M. Michel Becq, Administrateur des services du Sénat

*
* *
*

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

La Commission des Affaires culturelles a souhaité parfaire son information et celle de la Haute Assemblée sur la situation des relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec l'Autriche et avec la Hongrie.

Une délégation de la Commission s'est donc rendue, au cours de l'été 1982, dans ces deux pays.

Les raisons de ce choix ont été dictées par le souci de recueillir, en quelques jours à peine, le maximum d'informations sur deux pays qui par leur dimension géographique, leur poids économique, l'importance de leur population, leur proximité, leur évolution politique différente, leur histoire longtemps mêlée, permettent d'esquisser **une étude comparée** de l'état de leurs relations culturelles avec la France.

Les membres de la mission ont été de plus en plus convaincus de l'opportunité de cette étude parallèle au fur et à mesure de leur mission. Ils ambitionnent de faire partager au lecteur ce sentiment afin qu'il ne soit pas tenté de reprendre à son compte, en l'appliquant au présent rapport, le mot désabusé de Robert Musil sur l'Empire Austro-hongrois :

« Les deux parties, Autriche et Hongrie, s'accordaient entre elles comme une veste rouge-blanc-verte et un pantalon jaune et noir. »

Au terme de leur voyage, les membres de la mission ont à cœur de remercier tous ceux qui, en France, en Autriche et en Hongrie, tout particulièrement, les ont aidés dans leur tâche et leur ont permis d'accomplir ce déplacement dans les conditions les plus favorables.

Le Président de la délégation tient à exprimer combien il a été touché de retrouver à Budapest **M. Laszlo Pesta** et **Mme Farago** dont l'accueil amical lui a rappelé celui que la première mission parlementaire française en Hongrie avait reçu il y a près de vingt ans.

Que tous ceux qui ont contribué au succès de la présente mission trouve ici l'expression de la profonde gratitude de ses membres.

CALENDRIER DE LA MISSION EFFECTUÉE EN AUTRICHE ET EN HONGRIE, DU 5 AU 11 AOÛT 1982

Lundi 2 août

11 h 05 — Départ de la mission à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle par vol Air-France n° 782, à destination de Vienne.

12 h 55 — Arrivée de la délégation à l'aéroport de Vienne-Schwechat, accueillie par M. Jean Ferrari, Conseiller culturel et scientifique près l'Ambassade de France.

14 h 30 — Visite du Centre culturel français installé dans le Palais Clam Gallas, sous la conduite de M. Jean Ferrari.

20 h — Dîner offert par M. Jean Ferrari, Conseiller culturel et scientifique près l'Ambassade de France.

Mardi 3 août

10 h — Réunion de travail au Ministère des Affaires Étrangères avec Mme Wolfram, Secrétaire Général adjoint du Ministère et Directeur des Affaires culturelles.

13 h — Déjeuner offert par Mme Seifert, Directeur au Ministère de l'Instruction publique et des arts.

15 h — Réunion de travail au Ministère des Sciences et de la Recherche.

20 h — Dîner offert par M. Jean Emonière, Premier Conseiller près l'Ambassade de France.

Mercredi 4 août

10 h — Visite du Centre culturel de la ville de Eisenstadt dans la province du Burgenland.

13 h — Déjeuner à Eisenstadt suivi d'une visite du musée municipal et d'un parcours touristique de la région sous la conduite de M. Jungyck, Premier Secrétaire.

20 h — Représentation au Theater an der Wien de « Die Lustige Witwe » de Franz Lehar.

Jeudi 5 août

10 h — Visite de la ville de Vienne.

13 h — Interview du Président de la mission par « Radio Danube Bleu ».

15 h 20 — Départ de l'aéroport de Vienne Schechat par vol Austrian Airlines n° 801, à destination de Budapest.

16 h 05 — Arrivée de la mission à l'aéroport de Budapest (Ferihegy), accueillie par Mme Farago du Service des relations internationales de l'Assemblée Nationale hongroise et M. Jean-Louis Zoel, Premier Secrétaire près l'Ambassade de France.

18 h — Visite de la ville de Budapest.

Vendredi 6 août

10 h — Réunion de travail à l'Assemblée Nationale avec M. Laszlo Pesta, Député, Président du Groupe parlementaire d'amitié Hongrie-France, M. Istvan Darvasi, Député, Secrétaire de la Commission des Affaires étrangères, M. Endre Barath, Député, Secrétaire de la Commission des Affaires Culturelles et les membres de cette Commission.

12 h — Audience de M. Janos Peter, Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

13 h — Déjeuner officiel offert, en l'honneur des membres de la mission, par M. Laszlo Pesta, Député, Président du Groupe parlementaire d'amitié Hongrie-France.

20 h 30 — Représentation en plein air de « Les Pêcheuses » de Haydn.

Samedi 7 août

10 h 30 — Départ de la délégation pour Balatonöszöd, villégiature balnéaire située sur la rive Sud du lac Balaton.

13 h — Déjeuner offert par M. le Ministre de la Culture et Mme Béla Köpeczi.

15 h 30 — Traversée en bac du lac Balaton et visite de l'abbaye de Tihany.

Dimanche 8 août

10 h — Visite du musée des Beaux-Arts à Budapest.

13 h — Déjeuner à Szentendre.

15 h — Visite du musée Karoly Ferenczy.

16 h — Visite du musée Bela Czobel.

17 h — Visite du musée Margit Kovacs.

18 h — Visite de l'atelier du peintre Piroska Szanto et rencontre avec le poète Istvan Vas.

19 h — Visite des ruines du château-fort de Visegrad.

Lundi 9 août

9 h — Réunion de travail au Ministère de la Culture avec M. Robert Boros, Chef de département, les responsables de l'enseignement de la langue française, de la diffusion de la littérature et du cinéma dont M. Istvan Dosai, Directeur Général de la Hungarofilm.

12 h — Projection du film « Merçi, ça va » de Laszlo Lugossy dans la salle de projection privée de la Hungarofilm.

16 h — Réception donnée en l'honneur des membres de la mission par M. Miklos Hubay, Président de l'Union des écrivains hongrois.

18 h — Visite de l'Institut français sous la conduite de M. André Daoudaj, attaché culturel près l'Ambassade de France.

20 h 30 — Concert en plein air au Zichy Kastely.

22 h 30 — Dîner au restaurant Hid dans la maison de l'écrivain Gyula Krudy.

Mardi 10 août

9 h — Audience de M. Karoly Szarka, Vice-Ministre, au Ministère des Affaires étrangères.

12 h — Réception officielle donnée en l'honneur des membres de la mission par son Excellence, M. l'Ambassadeur de France en Hongrie et Mme Jacques Lecompt.

14 h 30 — Audience de M. Miklos Ovari, Président de la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale hongroise.

16 h — Visite de l'atelier du sculpteur Imre Varga en compagnie du Président du groupe parlementaire d'amitié Hongrie-France, M. Laszlo Pesta.

Mercredi 11 août

10 h — Départ de l'aéroport de Budapest (Ferihegy) par vol MALEV n° 556 à destination de Paris.

TITRE PREMIER

L'AUTRICHE

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

1. — Aspects géographiques et historiques

Située dans le sud de l'Europe centrale, l'Autriche, carrefour physique et humain, empiète sur les Alpes orientales et sur le bassin du Danube. Sa superficie est de 83 853 km² dont 70 % sont occupés par les Alpes.

L'Autriche est un *Etat fédéral* composé de neuf provinces : le Vorarlberg, le Tyrol, le Salzbourg, la Carinthie, la Styrie, la Haute-Autriche, la Basse-Autriche, Vienne et le Burgenland.

La population de l'Autriche s'élève à 7 508 300 habitants 99 % de cette population sont d'expression allemande ; 88 % appartiennent au culte catholique romain et 6 % au culte protestant.

L'histoire de l'Autriche a été influencée par les grands courants culturels latin, germanique, slave et magyar.

Dès l'Age de fer, environ de 1 000 à 400 avant Jésus-Christ, les Illyriens indo-germaniques avaient atteint un niveau de civilisation élevé. Aux Illyriens succédèrent les Celtes, puis les Romains qui incorporèrent les pays des Alpes et du Danube à leur empire. La province romaine de Norique couvrait une grande partie du territoire de l'actuelle Autriche. Le Vorarlberg et une partie du Tyrol appartenaient à la province de Rhétie, l'Autriche orientale faisait partie de la province de Pannonie.

Sous les Romains, les pays des Alpes et du Danube connurent un essor économique et culturel rapide. Des chaussées furent construites, la vigne fut importée, le droit romain adopté. Les camps des légions et

les agglomérations civiles romaines donnèrent plus tard naissance aux villes autrichiennes (Vindobona devint Vienne, Juranum, Salzbourg, Lentia, Linz).

Vers 300 après Jésus-Christ, le christianisme commença à se propager dans les provinces des Alpes et du Danube.

Un siècle plus tard, les peuplades germaniques envahirent ces mêmes provinces qui devinrent l'arène des grandes migrations avec toutes les destructions qu'elles entraînaient. Germains, Huns, Avars et Magyars se succédèrent. Entre 500 et 700, les Bavares firent irruption dans la région autrichienne et finirent par s'y établir après de nombreux combats.

Vers la fin du VIII^e siècle, Charlemagne infligea une défaite aux Avars et fonda un margraviat comme rempart oriental de l'empire carolingien. Mais, en 880, ce margraviat s'effondra sous les coups répétés des Magyars. En 955, Othon le Grand remporta une victoire décisive sur les Magyars à la bataille du Lechfeld et parvint ensuite à reconquérir la marche orientale.

Pendant les 270 ans qui suivirent, la dynastie des Babenberg a régné sur l'Autriche. En 976, Léopold de Babenberg devint margrave d'Autriche. La capitale se déplaça graduellement vers l'Est du pays. Au XII^e siècle, Henri II édifia sa « Holburg » à Vienne. L'Autriche d'alors — l'actuelle Basse-Autriche — et la Styrie devinrent des duchés héréditaires dans le cadre du Saint Empire Romain Germanique.

Sous le règne des Babenberg, l'Autriche a connu une longue période de paix. On y exploitait des mines d'or, d'argent et de sel. Les ordres religieux s'établissaient de plus en plus loin à l'est du pays et étaient des centres rayonnants de la vie culturelle. On y cultivait les sciences théologiques et des poèmes remarquables furent rédigés. Le grand ménestrel Walther von der Vogelweide était un familier de la cour de Vienne. La légende des Nibelungen trouva sa forme épique définitive sur les bords du Danube. Les armées des Croisés traversèrent le pays. En des lieux stratégiquement favorables, des châteaux-forts furent édifiés. En 996, un document mentionne pour la première fois le nom Ostarrichi (Osterreich) comme étant une appellation d'usage courant à l'époque.

En 1246, le dernier descendant des Babenberg, Frédéric le Brave, trouva la mort dans la lutte contre les Magyars. Le roi Ottokar Premysl II de Bohême annexa l'Autriche, et le roi Bela IV de Hongrie

la Styrie ; Ottokar s'empara plus tard aussi de la Styrie ainsi que de la Carinthie et de la Carniole.

En 1273, l'Interrègne — période pendant laquelle le Saint Empire romain germanique se trouva dépourvu d'empereur — prit fin. Les princes-électeurs désignèrent le comte **Rodolphe 1^{er} de Habsbourg** comme nouvel empereur d'Allemagne. Ottokar fut sommé de rendre l'hommage du vassal à son suzerain en ce qui concerne l'Autriche, la Styrie, la Carinthie et la Carniole, ce qu'il refusa de faire. Après une tentative de compromis, la question fut tranchée par les armes. En 1278, Ottokar trouva la mort pendant la bataille du Marchfeld. Les pays en question passèrent sous le sceptre de Rodolphe et l'ascension des **Habsbourg** commença.

Pendant les 640 années de son règne, la « Maison d'Autriche » devait produire 20 empereurs et rois.

Au cours du XIV^e siècle, les Habsbourg avaient étendu leur domination jusqu'à Trieste. En 1438, le duc **Albert V d'Autriche** est élu empereur germanique ; en 1440, **Frédéric III**, appartenant à la branche Léopoldine de la famille lui succéda ; ce dernier fut sacré empereur en 1452 à Rome (1). Jusqu'en 1806, les Habsbourg furent empereurs romains germaniques.

La consolidation structurelle de l'Etat entraîna un remarquable essor culturel. En 1365, sous **Rodolphe IV**, dit le Fondateur, fut créée l'**Université de Vienne**, qui est la plus ancienne université des pays d'expression allemande. Vers la fin du XV^e siècle, surtout pendant le règne de l'empereur **Maximilien 1^{er}**, le nouveau courant spirituel de l'Humanisme fut introduit en Autriche.

Par des mariages judicieux, les Habsbourg élargirent leur territoire. Maximilien 1^{er}, surnommé « le dernier Chevalier », épousa **Marie de Bourgogne**, son fils **Philippe 1^{er} le Beau** prit pour femme **Jeanne de Castille et d'Aragon** : les Flandres et la Bourgogne devenaient autrichiennes. Depuis 1516, un Habsbourg régnait en Espagne : **Charles-Quint**, petit-fils de Maximilien. En 1521, il abandonna à **Ferdinand 1^{er}** les domaines autrichiens. Puis, en 1526, la Bohême et la Hongrie furent unies à l'Autriche à la suite de la mort de Louis II à la bataille de Mohacs.

(1) Il a pour devise : « A.E.I.O.U. : Austria est imperare orbi universo ».

Aux XVI^e et XVII^e siècles les Invasions turques firent de l'Autriche le rempart de l'Europe. Par deux fois, en 1529 et en 1683, les Turcs échouèrent dans leur siège de Vienne. En 1697, ils durent céder à l'Autriche toute la Hongrie.

Le XVIII^e siècle fut marqué par les guerres contre la Prusse que mena l'Impératrice Marie-Thérèse. Sous son règne (1740-1780), de grandes réformes furent accomplies. A l'agglomération de provinces fédérales succéda un Etat unifié et administré par des fonctionnaires. La gestion des finances fut renouvelée, l'industrie et le commerce encouragés. Les juridictions furent séparées de l'administration, la torture fut abolie. Le système scolaire subit une réorganisation complète. Des écoles primaires furent créées, les universités furent soustraites à l'influence du clergé et promues au rang d'institutions de l'Etat.

Les réformes de Marie-Thérèse s'avèrent durables. C'est dans cet esprit du « siècle des lumières » que son fils, Joseph II, poursuivit l'œuvre réformatrice. Deux mesures importantes marquèrent son règne : l'abolition du servage des paysans et l'affirmation de l'égalité des droits de toutes les confessions religieuses (édit de 1781).

C'est à cette époque que la musique autrichienne devait atteindre son épanouissement avec Gluck, Haydn et Mozart.

Au début du XIX^e siècle, les princes de l'empire avaient conclu des alliances avec Napoléon. L'Empire n'était plus une réalité politique et l'empereur François II prit en 1804 le nouveau titre d'empereur héréditaire d'Autriche. En 1806, il répondit à la création de la Confédération du Rhin par le renoncement à la couronne du « Saint-Empire romain germanique », qui cessa par conséquent d'exister (1).

En 1809, une armée autrichienne placée sous le commandement de l'Archiduc Charles infligea pour la première fois une défaite au génie militaire corse. Quelques mois plus tard, les Autrichiens furent à leur tour battus près de Wagram, et Napoléon put dicter la « Paix de Schoenbrunn » dans l'ancienne résidence de Marie-Thérèse. Dès 1810, Napoléon épousa l'archiduchesse Marie-Louise, fille de François I^{er}.

Au Tyrol, Andreas Hofer avait pris la tête d'un soulèvement populaire contre les envahisseurs, mais ce mouvement attira une violente répression.

(1) François II, empereur germanique devint François I^{er}, empereur d'Autriche.

Après la campagne de Russie, les adversaires de Napoléon se regroupèrent. En 1813, ce fut la **Bataille des Nations** de Leipzig, qui scella le sort de Napoléon. Le commandant en chef des Alliés était un général autrichien, le **Prince Charles de Schwarzenberg**.

En 1814-1815, lors du **Congrès de Vienne**, réuni sous l'égide du Chancelier d'Autriche, le **Prince de Metternich**, l'Autriche a recouvré ses anciens territoires.

Durant la première moitié du XIX^e siècle, l'industrie connut un essor prodigieux. La technique et l'économie se développèrent à un rythme accéléré. En 1815, s'ouvrit l'**École Polytechnique** de Vienne. En 1816 eut lieu la fondation de la Banque Nationale. Le premier chemin de fer circula en Autriche en 1837, et en 1845 on inaugura la première voie ferrée traversant une région montagneuse, dans la région du Semmering, au sud-ouest de Vienne.

En 1848, la vague de révolutions n'épargna pas l'Autriche. Le système de l'État policier institué par Metternich fut abattu, Metternich lui-même dut se réfugier à Londres. Les Hongrois tentèrent de se détacher des Habsbourg. Agé de 18 ans, **François-Joseph** accédait alors au trône, qu'il devait occuper durant 68 années jusqu'à sa mort, en novembre 1916, alors que — en pleine guerre mondiale — l'effondrement de la monarchie se profilait déjà à l'horizon.

A la suite de la révolution de 1848, l'Autriche fut dotée d'une **Constitution** qui, dans cette première version, portait encore fortement l'empreinte de l'absolutisme.

En 1866, l'Autriche fut battu par les Prussiens à la **bataille de Sadova**. La conséquence de cette défaite fut, en 1867, la **création de la double monarchie d'Autriche-Hongrie**, dotée de parlements séparés. Dans la moitié autrichienne de l'empire commença une évolution politique dont les étapes successives furent la reconnaissance des droits fondamentaux des citoyens, le droit électoral des curies et enfin l'introduction du suffrage universel (1906).

Dans les années qui précédèrent la première guerre mondiale, l'Autriche-Hongrie pratiquement autarcique connut une période de prospérité économique. Le nationalisme naissant avait cependant créé une situation très tendue au sein de ce conglomérat de peuples divers. Les Gouvernements qui se succédèrent ne parvinrent pas à trouver une solution satisfaisante au problème des nationalités. En outre, il y avait des questions sociales à régler. Les travailleurs exigeaient des condi-

tions de travail plus compatibles avec la dignité de l'homme et de meilleurs salaires. De nouveaux partis apparurent. Le médecin **Victor Adler** fonda le **Parti Social-Démocrate**. Sous l'administration du bourgmestre social-chrétien **Karl Lueger**, Vienne subit d'importantes transformations qui devaient en faire une métropole moderne.

Le 28 juin 1914, des conspirateurs serbes assassinèrent l'archiduc François-Ferdinand, prince héritier. Cet attentat fut à l'origine de la première guerre mondiale, qui se termina par le démembrement de l'Autriche-Hongrie. **L'empereur Charles I^{er}, successeur de François-Joseph, renonça à l'exercice du pouvoir le 11 novembre 1918.** Le lendemain, l'Assemblée nationale provisoire proclamait la République.

Les traités de paix de Saint-Germain et du Trianon (avec la Hongrie), donnèrent naissance aux États successeurs : l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie ; le royaume de Serbie se vit attribuer de vastes territoires et devint plus tard le royaume de Yougoslavie. La Roumanie et la Pologne héritèrent aussi de parts considérables de la double monarchie.

Un énorme bloc économique avait été morcelé. La jeune République d'Autriche devait faire face à des problèmes à première vue insolubles. Les nouvelles frontières communes avec la Hongrie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie restèrent d'abord fermées. Par la suite, les importations de matières premières et les exportations de produits finis autrichiens se heurtèrent à des barrières douanières.

L'avènement de régimes autoritaires en Italie et en Allemagne rendit la situation encore plus difficile. De graves conflits éclatèrent entre les Sociaux-Démocrates et le bloc conservateur, que formaient les sociaux-chrétiens et les autres groupes de la droite. Des organisations para-militaires se créèrent de part et d'autre — le « *Schutzbund* » (soc.-dém.) et la « *Heimwehr* » (cons.). Le Conseil National — la chambre des députés du Parlement autrichien — décida sa propre dissolution le 4 mars 1933. Le Chancelier fédéral **Engelbert Dollfuss** s'empara du pouvoir ; il gouverna par voie de décrets, en vertu d'une loi de 1917 prévue pour les temps de guerre. C'était la fin de la démocratie. Le 12 février 1934, la guerre civile éclatait. Le Parti Social-Démocrate fut dissout, des cours martiales prononcèrent des peines de mort, de nombreuses personnes furent internées. Le Chancelier Dollfuss institua un État corporatif autoritaire.

Dans le même temps, les Nationaux-Socialistes autrichiens intensifiaient leurs activités, aidés ouvertement par l'Allemagne de Hitler.

Lors de la tentative de putsch national-socialiste du 25 juillet 1934, le Chancelier Dollfuss fut assassiné.

Son successeur, **Kurt Schuschnigg**, essaya de sauvegarder l'indépendance de l'Autriche — toujours sur la base de l'État corporatif — mais il se trouva de plus en plus isolé. En 1938, Schuschnigg annonça un plébiscite pour le 13 mars, mais, deux jours avant cette date, les troupes allemandes entrèrent en Autriche. Le 13 mars l'« **Anschluss** », l'annexion pure et simple, était un fait accompli. **L'Autriche occupée fut incorporée au III^e Reich**. Un an et demi plus tard éclatait la seconde guerre mondiale.

Des groupes de résistance se formèrent en Autriche.

En mars 1945, commença la libération de l'Autriche. A l'Est, les troupes soviétiques franchirent la frontière, à l'Ouest, les troupes américaines et au Sud, les troupes britanniques. Le 27 avril 1945, le **Dr Karl Renner** forma un Gouvernement provisoire — au lendemain de la première guerre mondiale, le Dr Renner, en tant que Chancelier d'État, avait largement contribué à l'édification de la Première République.

En 1945, c'est dans des conditions totalement différentes qu'il fallait jeter les bases de la **Seconde République**. Au mois de septembre 1945, le Gouvernement provisoire fut validé par une conférence à laquelle prenaient part des délégués de toutes les provinces fédérales. Des représentants des provinces situées à l'Ouest et dans le Sud du pays furent admis au sein du Gouvernement, dont l'autorité s'étendait dorénavant à l'ensemble du territoire. **Le 1^{er} mai 1945, la Constitution démocratique de l'Autriche fut remise en vigueur.**

Le reconstruction politique de l'Autriche s'effectua, à en croire **Rudolf N.ck** (1) comparativement à la Première République, dans un nouvel état d'esprit :

« En 1945, les Autrichiens ont repris le travail animés d'une foi nouvelle en leur pays et nantis d'une conscience politique entièrement modifiée. Le fait d'avoir reconnu que l'Autriche devait se suffire à elle-même animait de larges couches de la population d'un sentiment jusqu'à ce moment inconnu de fierté nationale. Ayant acquis la conviction que l'indépendance de l'Autriche serait le fil conducteur durable et nécessaire pour leur avenir politique, la foi en la viabilité de leur

(1) « L'Autriche — La seconde République ».

pays se développa chez les Autrichiens en ces heures sombres. La fin de l'idéologie de l'Anschluss n'était cependant qu'un des aspects d'une évolution avantageuse.

Non moins importante, précisément pour la guérison intérieure, était **la volonté de concorde des partis politiques**. On s'est rendu compte que l'État que l'on s'efforçait de ressusciter devait être administré dans un esprit de tolérance démocratique. »

En octobre 1945, les quatre puissances d'occupation — la France, la Grande-Bretagne, l'Union Soviétique et les États-Unis — reconnurent le Gouvernement provisoire autrichien à condition que des **élections législatives** aient lieu avant la fin de l'année. Ces élections se déroulèrent sans interférences étrangères le 25 novembre 1945. Le Parti Populiste (OeVP) en sortit vainqueur avec 85 des 165 sièges du Conseil National, suivi de près par le Parti Socialiste (SPOe), tandis que le Parti Communiste (KPOe) obtenait quatre sièges.

L'Assemblée fédérale — à savoir les deux chambres du Parlement : le Conseil National et le Conseil Fédéral — a élu à l'unanimité **Karl Renner** comme Président de la République. Il nomma **Léopold Figl** (OeVP) comme Chancelier fédéral ; ce dernier devait former un cabinet de coalition avec **Adolf Schärf** comme vice-chancelier. Ce nouveau gouvernement fut reconnu par les quatre puissances d'occupation. Les dites puissances avaient partagé l'Autriche en quatre zones et la capitale, Vienne, en quatre secteurs. Le 1^{er} arrondissement de Vienne était un secteur international. **Les pouvoirs du Gouvernement autrichien et du Parlement furent fixés par l'Accord de Contrôle de 1946.**

Sur le plan de la politique intérieure, la situation de l'Autriche s'était donc rapidement consolidée. En revanche, la situation économique restait très précaire. Après une réforme monétaire radicale, on assista à un lent relèvement. L'aide du Plan Marshall rendit possible l'investissement de capitaux dans la plupart des secteurs de l'économie. De cette manière, la reconstruction put se poursuivre à un rythme accéléré.

Le régime d'occupation fut progressivement adouci. Dix années durant, le Gouvernement autrichien ne cessa de réclamer la conclusion d'un **Traité d'État** qui rétablirait la souveraineté intégrale de l'Autriche. Au cours de plus de 300 séances, les ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances et leurs suppléants discutèrent de ce futur traité d'État, sans parvenir à un accord.

C'est seulement au mois de février 1955 que le ministre des Affaires étrangères soviétique, Molotov, mentionna, au cours d'une session du Soviet suprême, que l'Union Soviétique serait disposée à signer le Traité d'État. Au mois d'avril, une délégation gouvernementale autrichienne à la tête de laquelle se trouvait le Chancelier fédéral, **Julius Raab**, et dont faisaient partie le Vice-Chancelier, **Adolf Schärf**, le ministre des Affaires étrangères, **Léopold Figl** et le secrétaire d'État, **Bruno Kreisky**, se rendit à Moscou. Les Autrichiens obtinrent à ce moment l'accord de principe de l'Union Soviétique pour le Traité d'État, ce qui fut confirmé par le « **Memorandum de Moscou** ».

En mai 1955, une conférence des ambassadeurs des quatre grandes puissances se réunit à Vienne, et une délégation autrichienne fut conviée à participer à ses travaux. Cette conférence fixa le texte définitif du traité. **Le dimanche 15 mai 1955, le Traité d'État fut signé, dans la salle de marbre du Palais du Belvédère à Vienne, par MM. Dulles, Mac Millan, Molotov, Pinay et Figl. Des milliers d'autrichiens, massés dans le parc, ovationnèrent longuement les membres du Gouvernement autrichien et les ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances.**

Le traité entra en vigueur le 27 juillet 1955. Avant l'expiration du délai de quatre-vingt-dix jours prévu par le traité, le dernier soldat étranger avait quitté le territoire autrichien. **L'indépendance de l'Autriche se trouvait intégralement rétablie. Le 26 octobre 1955, le Conseil National vota la loi constitutionnelle relative à la neutralité permanente de l'Autriche. Le 26 octobre est, depuis 1965, le jour de la Fête Nationale.**

2. — Aspects politiques et institutionnels

L'Autriche est une République démocratique et parlementaire dont la Constitution fédérale, le Traité d'Etat et la loi sur la neutralité constituent les fondements juridiques.

Le Traité d'État

Aux termes du Traité d'État, les quatre grandes puissances reconnaissent le rétablissement de l'Autriche en tant qu'État souverain, indépendant et démocratique. Elles s'engagent à respecter l'intégrité territoriale de l'Autriche, rétablie dans ses frontières de 1937. Le statut de neutralité de l'Autriche n'est pas mentionné dans le Traité d'Etat.

Dans le préambule du Traité d'État, il est spécifié que l'« Allemagne hitlérienne a annexé l'Autriche par la force et a incorporé son territoire au Reich allemand ». De plus, il est tenu compte de « l'importance des efforts que le peuple autrichien lui-même a déjà entrepris... pour la reconstruction et la réorganisation démocratique de son pays ».

Les points essentiels du traité sont : l'interdiction de toute union politique ou économique avec l'Allemagne ; la reconnaissance des droits de l'homme, des droits des minorités slovènes et croates, ainsi que des institutions démocratiques ; la dissolution de toutes les organisations nationales-socialistes et fascistes ; le maintien de la loi de 1919 relative à la maison de Habsbourg-Lorraine (il s'agit en fait de l'expropriation de la maison de Habsbourg-Lorraine ; seuls les Habsbourg qui ont renoncé à leurs prérogatives et dont la déclaration de renoncement a été acceptée par le Gouvernement fédéral et par la commission principale du Conseil National, ont le droit de séjourner en Autriche).

Des réparations ne furent pas exigées de l'Autriche. Elle se vit restituer les entreprises qui s'étaient trouvées pendant dix ans sous administration soviétique en vertu de la décision de Potsdam sur les biens allemands. En échange, toutefois, l'Autriche fut tenue de payer une indemnité considérable en espèces, en nature et en pétrole à l'Union Soviétique ; cette dette fut intégralement payée jusqu'à la fin de 1963.

La loi constitutionnelle sur la neutralité permanente de l'Autriche :

L'article premier de ce texte dispose :

« 1) En vue du maintien permanent de son indépendance extérieure et de l'inviolabilité de son territoire, l'Autriche proclame par la présente loi librement et de sa propre volonté sa **neutralité permanente** qu'elle est résolue de maintenir et de défendre par tous les moyens dont elle dispose.

2) A cette fin, l'Autriche n'adhérera jamais à une alliance militaire et ne tolérera pas l'établissement sur son territoire de bases militaires d'Etats étrangers ».

Depuis le rétablissement de sa souveraineté intégrale, l'attitude de l'Autriche sur la scène internationale — et, en particulier, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies — a été inspirée par sa qualité d'État neutre.

M. Kurt Waldheim résume en ces termes l'ambition extérieure de son pays : « Il nous appartient de prouver aux autres États que l'existence d'une Autriche neutre est une nécessité » (1).

Pour lui, l'ensemble constitué par le Traité d'État et le statut de neutralité dicte la politique extérieure de l'Autriche : « C'est là notre destin et, en même temps, le grand défi pour notre politique extérieure : les intérêts de l'Autriche coïncident avec ceux des grandes puissances qui, en 1955, ont signé le Traité d'État. Celles-ci voulaient, tout comme nous, une Autriche souveraine et indépendante... L'indépendance de notre pays n'est pas seulement indispensable pour l'Autriche, mais également pour un développement pacifique de notre continent ». (2).

Les institutions :

Le Président fédéral : Il est le représentant suprême de l'État. Elu pour six ans il ne peut être réélu que pour un seul nouveau mandat. **M. Rudolf Kirchschläger** exerce cette fonction depuis 1974 ; il a été réélu en 1980 avec 79 % des suffrages. Pour les élections présidentielles, la participation au vote est obligatoire.

Le Président fédéral représente la République à l'extérieur. Il convoque les sessions du Conseil national et prononce la clôture des périodes de session. Sous certaines conditions, il a le droit de dissoudre le Conseil national, mais jamais plus d'une fois pour le même motif. Le Président fédéral nomme le Chancelier fédéral — en général, il s'agit du président du parti majoritaire — et, sur sa proposition, il nomme les autres membres du gouvernement.

Le Président fédéral conclut les traités d'État et fait prêter serment aux gouverneurs des provinces. Il confirme l'élaboration conforme à la Constitution des lois fédérales et est le commandant en chef de l'armée fédérale.

Dans le cas d'une violation de la Constitution fédérale, le Président fédéral en est juridiquement responsable. Il peut alors être déchu de ses fonctions par voie de référendum.

Le Gouvernement fédéral :

A sa tête se trouve le Chancelier fédéral. C'est, depuis 1970, **M. Bruno Kreisky** qui exerce cette fonction.

(1) Kurt Waldheim, in « Le miracle autrichien ».

(2) opus cité p. 243.

De concert avec le Vice-Chancelier et les ministres, il dirige les affaires gouvernementales, pour autant que ces fonctions n'aient pas été déléguées au Président fédéral. Les ministres peuvent être secondés par des Secrétaires d'État.

Les Chanceliers fédéraux depuis 1945 ont été :

Léopold Figl (pop.) — de 1945 à 1953

Julius Raab (pop.) — de 1953 à 1961

Alfons Gorbach (pop.) — de 1961 à 1964

Josef Klaus (pop.) — de 1964 à 1970

Bruno Kreisky (soc.) — depuis 1970

Le pouvoir législatif :

Il est exercé par le Conseil national et le Conseil fédéral.

Le Conseil national (Nationairat) comprend 183 députés élus pour quatre ans au suffrage universel direct, secret et individuel selon les principes du scrutin proportionnel. Tous les citoyens autrichiens ayant 19 ans accomplis possèdent le droit de vote, tandis que les hommes et les femmes ayant 25 ans accomplis sont éligibles.

Depuis les élections législatives du 6 mai 1979, la répartition des sièges entre les groupes politiques est la suivante :

— parti socialiste autrichien (S.P.O.) : 95 sièges (51,03 % des suffrages) ;

— parti populiste autrichien (O.V.P.) : 77 sièges (41,90 % des suffrages) ;

— parti libéral autrichien (F.P.O.) : 11 siège (6,06 % des suffrages).

Le Conseil national vote les lois fédérales. Un Gouvernement fédéral nouvellement constitué est tenu de se présenter au Conseil national. Par un vote de défiance, le Conseil national est en mesure de relever de ses fonctions le gouvernement fédéral ou l'un ou l'autre de ses membres.

Les députés du **Conseil fédéral** (Bundesrat) sont désignés par les Diètes provinciales proportionnellement à l'importance des groupes

parlementaires dans chacune d'elles. Chaque province est représentée par un nombre de conseillers correspondant à sa population ; ce nombre ne peut, toutefois, être inférieur à trois. Toute élection provinciale peut entraîner une modification du rapport des forces au sein du Conseil fédéral.

A la suite du dernier recensement, le nombre de sièges est passé, en avril 1982, de 58 à 65. Leur répartition est la suivante :

- parti populiste autrichien (O.V.P.) : 33 sièges ;
- parti socialiste autrichien (S.P.O.) : 32 sièges.

Le Président du Conseil fédéral est désigné pour six mois, à tour de rôle, par chacune des provinces.

En tant que chambre provinciale, le Conseil fédéral représente — de même que les Diètes provinciales et les Gouvernements des neuf provinces fédérales — le principe de l'État fédéral. Chaque projet de loi fédérale adoptée par le Conseil national doit être soumis au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a un droit de veto. Un tel pouvoir n'a cependant qu'un effet dilatoire, qui est annulé par une décision prise à l'issue d'un nouveau débat au Conseil national (« Beharrungsbeschluss »).

Le Conseil national et le Conseil fédéral peuvent se réunir en séance commune et forment alors l'Assemblée fédérale.

Sa principale tâche est d'entendre la prestation du serment par le Président fédéral lorsque celui-ci entre en fonctions.

Les citoyens ayant le droit de voter ont la possibilité de déclencher une procédure législative par voie de référendum. De plus, toute modification de la Constitution fédérale doit faire l'objet d'une consultation populaire.

Le principe de l'État fédéral :

Il est motivé par une tradition historique. Les neuf provinces fédérales sont des unités qui se sont formées au fil des siècles, et elles n'ont rien perdu de leur réalité politique après l'effondrement de la monarchie austro-hongroise. Leur aspiration à l'autonomie va de pair avec une profession de foi très nettement favorable à l'ensemble de l'État autrichien.

Pour les Autrichiens, le fédéralisme est plus qu'une simple forme d'organisation de l'État. Il serait plutôt l'expression d'une complémentarité. A une époque où le système des partis prédomine au Conseil national et au Gouvernement, le fédéralisme établit une nouvelle séparation des pouvoirs.

Chaque province (« **Land** ») est administrée par un **gouvernement provincial** à la tête duquel se trouve un **gouverneur** (« **Landeshauptmann** ») élu par la **Diète provinciale**. Les députés à la Diète sont élus selon les mêmes principes que les membres du Conseil national. Le nombre des députés d'une Diète est établi en fonction du nombre d'habitants de la province.

Le fédéralisme trouve particulièrement son expression dans le fait que c'est le Landeshauptmann qui exerce en principe le pouvoir de l'État dans les provinces. Celles-ci ont en outre le droit de faire appel au Tribunal constitutionnel lorsqu'elles estiment qu'une loi fédérale empiète sur un domaine qui relève de leur compétence. Les lois provinciales sont votées les Diètes provinciales.

Les membres de la mission d'information sénatoriale ont relevé que les compétences de l'État fédéral concernent tout particulièrement **les enseignements secondaire et supérieur** et que les Lander légifèrent sur l'environnement et les sports.

Les gouvernements provinciaux ont sous eux, en tant qu'autorités administratives, les « **Bezirkshauptmannschaften** » (**directions administratives de districts ou cantons**) dont la gestion est assumée par des fonctionnaires. Pour les questions d'intérêt purement local, **les communes** disposent d'une assez large liberté d'action. Les conseillers communaux élisent les bourgmestres des villes, des bourgs et des villages.

3. — Aspects économiques et sociaux

L'Autriche possède une économie diversifiée dont le tissu est fait surtout de petites et moyennes entreprises. L'industrie lourde (sidérurgie, chimie), cependant, est beaucoup plus concentrée ; elle est en majeure partie incluse dans le secteur nationalisé qui comprend également des industries électriques et mécaniques et assure 20 % du chiffre d'affaires et des emplois.

La population active de l'Autriche se répartit comme suit (1) :

- Agriculture et sylviculture : 9,5 %
- Industrie et artisanat : 32,4 %
- Services : 32,5 %
- Pensionnés, retraités : 23,6 %
- Groupes non définis : 1,8 %

Le produit intérieur brut (P.I.B.) autrichien était en 1980 de 61 milliards de dollars (prix courants) ; la même année, l'Autriche occupait la 9^e place parmi les pays de l'O.C.D.E. en ce qui concerne le revenu par habitant avec 8 372 dollars.

— **La crise mondiale a fait sentir avec quelque retard ses effets qui se sont traduits par :**

- une augmentation du taux de **l'inflation** qui est passé de 3,5 % en 1979 à 6,8 en 1981 ; le taux de 5,5 % prévu pour 1982 serait dû surtout à la stagnation de l'économie autrichienne ;

- une légère augmentation du **chômage** de 1,9 % en 1979 à 2,3 % en 1981 et sans doute plus de 3 % en 1982 ;

- l'accroissement du nombre des **faillites** (de 25 % entre 1980 et 1981, de 18 % entre 1981 et 1982) et de leur montant (de 100 % entre 1980 et 1981).

— **Le commerce extérieur est déficitaire depuis plusieurs années.** En 1981, le taux de couverture des importations était de 75,2 %.

- Les principaux fournisseurs étaient la R.F.A. (39 %), l'Italie (8 %), l'U.R.S.S. (6 %), la Suisse (4,8 %).

- Les principaux clients étaient la R.F.A. (29 %), l'Italie (10 %) et la Suisse (4,8 %).

- Les produits finis et semi-finis représentaient 18 % des **importations**, les machines et moyens de transport 27,65 %, les combustibles 18,65 %, l'Arabie Saoudite étant le premier fournisseur de pétrole brut, suivie par l'U.R.S.S. et la Libye.

- Parmi les **exportations**, les produits finis et semi-finis représentaient 36 % du total, les machines et moyens de transport 27,4 %.

La balance des paiements était, en 1980, déficitaire de 3,6 milliards de dollars.

(1) Chiffres de 1976.

— **La dette publique** qui atteignait 261 milliards de schillings en 1980, est estimée en 1982 à 322 milliards de schillings, dont 218,5 milliards en monnaie nationale et 104 milliards en devises, soit au total 28,6 % du P.I.B. ; le service de la dette représente 15,2 % du budget 1982.

— **Les investissements privés** ont stagné depuis à peu près le milieu de l'année 1980. C'est surtout la construction privée qui a souffert du renchérissement du crédit. Les investissements d'équipement ont évolué de façon relativement favorable, surtout dans l'industrie. En dépit d'un taux d'intérêt élevé, les entreprises ont réalisé la plupart de leurs projets d'investissement, faisant passer au premier plan les impératifs de rationalisation et d'adaptation de leurs structures aux conditions nouvelles de l'offre et de la demande.

Bien que **les pouvoirs publics** aient multiplié les commandes pour empêcher une aggravation de la crise du bâtiment et des travaux publics, ils ont poursuivi globalement une politique de prudence afin de ne pas alourdir encore leurs budgets, ni déséquilibrer la balance des paiements. En outre, la stabilité du marché du travail n'incitait guère à faire appel à des ressources budgétaires complémentaires.

L'affaiblissement de la demande de consommation a été la conséquence de la baisse de croissance des revenus réels et d'une tendance accrue à l'épargne. Les négociations salariales de l'automne précédent et du printemps 1981 ont respecté la modération en matière de **politique des salaires** pratiquée jusqu'ici. L'augmentation des salaires nominaux n'a pas correspondu vraiment à l'accroissement du coût de la vie.

4. — Aspects culturels

L'intérêt porté par le public français à **la musique autrichienne**, à **l'art nouveau viennois**, à **Sigmund Freud**, à **Franz Kafka** ou à **Robert Musil**, attesterait, s'il en était besoin, de l'importance du rayonnement culturel de l'Autriche.

Des écrivains autrichiens ont même cru pouvoir noter qu'actuellement l'Autriche est « à la mode » en France.

Le grand succès remporté par l'exposition **Robert Musil** au Centre Georges Pompidou, le regain d'intérêt pour l'œuvre d'**Arthur Schnitzler**, la traduction de celle de **Peter Handke**, de **Thomas Bernhard** ou de **Franz Innerhofer** en sont autant de témoignages.

Moins connues sont les multiples recherches menées dans les universités françaises sur la civilisation autrichienne (1). Il s'agit aussi bien de publication de manuels allemands pour juristes (Université d'Arras), de recherches sur la poésie du Moyen-Age (Université d'Amiens), de la traduction de poèmes de calendrier, de recherches sur le théâtre moderne ou sur les romans de **Peter Rosegger** et de **Hermann Broch** (Université de Nancy), d'études des théories économiques sous le règne de l'Empereur Léopold 1^{er} (Université de Nice), que de l'action d'équipes comme celle du Centre d'études et de recherches autrichiennes de Rouen, celle de l'Institut d'Orléans ou celle des universités de la région parisienne.

*
* *
.

(1) Voir l'article de Walter Greinert dans la revue « L'Autriche présente », n° 1, 1981.

CHAPITRE II

LES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-AUTRICHIENNES

Les relations culturelles franco-autrichiennes sont régies par l'accord de 1947 qui prévoit la réunion d'une Commission mixte tous les deux ans.

L'examen de l'état de ces relations permet de dresser le tableau suivant :

65 000 élèves, soit plus de 20 % des effectifs, étudient le français dans les établissements d'enseignement général et technique, auxquels s'ajoutent environ 5 000 adultes au titre de la formation permanente et près de 6 000 étudiants dans les universités. 85 assistants français et une douzaine de lecteurs apportent leur concours à cet enseignement. En outre, le Lycée français de Vienne accueille chaque année 1 800 élèves parmi lesquels plus de 1 100 Autrichiens.

Les Instituts français de Vienne, Graz, Innsbruck et le Centre culturel de Salzburg dispensent des cours de français à plus de 3 500 personnes (1) et organisent de nombreuses manifestations culturelles (cinéma, théâtre, conférences, expositions, soirées chansons, concerts, etc). Les bibliothèques de ces instituts prêtent plus de 30 000 ouvrages par an. De nombreux projets d'échanges culturels et artistiques sont en préparation, dont une exposition sur Vienne à Paris, prévue pour 1984 ou 1985. Une grande exposition « Paris 1960-1980 » a été présentée dans le cadre du prestigieux Festival international de Vienne.

L'institut français de Vienne, qui possède une bibliothèque de 40 000 volumes et une salle de lecture au cœur de la ville, est désormais installé au Palais Clam Gallas, entièrement rénové, au cœur d'un domaine de 5 hectares qui appartient à la République Française. Le statut du Lycée français de Vienne, situé sur le même domaine, a fait l'objet d'un nouvel accord franco-autrichien en mai 1982, particulièrement favorable aux intérêts français. Enfin, au même endroit, à la place d'un cinéma vétuste, a été inaugurée une salle polyvalente de

(1) Vienne : 2 500 élèves ; Graz : 250 ; Innsbruck : 600 ; Salzburg : 250.

300 places, la salle Molière, qui pourra accueillir certaines représentations du Théâtre français de Vienne, créé à l'initiative des autorités autrichiennes avec le concours de Jean-Louis Barrault et doté d'importantes subventions de la ville de Vienne et du Ministère autrichien de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Les échanges dans le domaine scientifique et technique (métallurgie, physique, médecine, etc) se développent favorablement, sans atteindre pourtant le niveau que l'on serait en droit d'attendre, et font apparaître de nouveaux domaines de coopération comme, par exemple, le traitement de l'information, les énergies renouvelables, la recherche spatiale...

Chacun de ces aspects mérite d'être examiné de manière plus approfondie.

**PART DU BUDGET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE
DES RELATIONS EXTÉRIEURES CONSACRÉE A L'AUTRICHE EN 1982**

(En millions de francs)

— Services culturels, scientifiques et de coopération	1,82
— Echanges culturels	
• Instituts, centres culturels et CEDUST	4,96
• Audiovisuel et livre	0,72
• Echanges artistiques	0,45
• Recherches sur les civilisations	0,02
— Enseignement et échanges linguistiques	
• Enseignement	10,02
• Echanges linguistiques	1,79
• Jeunesse, éducation populaire et sports	0,08
— Science, techniques et développement	0,84

20,74 (1)

(1) Soit une augmentation de 3,64 % par rapport à 1981.

Part du pays par rapport au budget de la zone géographique concernée : 5,25 %.

Part du pays par rapport au budget total de la Direction générale : 0,70 %.

1. — L'enseignement et les échanges

A. — *L'enseignement du français en Autriche*

Considérée dans son ensemble, la situation du français dans l'enseignement autrichien est encore assez satisfaisante. L'étude de notre langue reste loin derrière celle de l'anglais, langue la plus étudiée en Autriche, mais elle devance très nettement celles de l'italien et du russe.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre des étudiants inscrits dans les Instituts d'études romanes des Universités de Vienne, Graz, Innsbruck, Salzburg et Klagenfurt est important : près de 6 000 sur 123 500, soit 4,05 % des effectifs globaux. Il convient en outre d'ajou-

ter à ce chiffre les quelque 1 300 étudiants des Instituts d'interprétariat de Vienne, Graz et Innsbruck. Mais le problème des débouchés devient de plus en plus aigu. Dans les grandes villes notamment, il est désormais très difficile d'obtenir un poste de professeur de français.

Dans l'enseignement secondaire général, 19,02 % des élèves ont choisi le français comme deuxième ou — rarement — comme première langue vivante étrangère. Ceci représente, selon le cas, cinq ou huit ans d'études du français au lycée, à raison de 5, puis de 3 heures de cours hebdomadaires. 25 établissements seulement offrent le français comme première langue étrangère, en particulier à Vienne, Graz ou Innsbruck. A titre de comparaison, le pourcentage d'élèves ayant opté pour l'anglais est de 98,29 % des effectifs globaux.

Dans l'enseignement secondaire technique et professionnel, avec 25,13 % des effectifs globaux (85,57 % pour l'anglais), le français obtient un bon résultat bien que, à quelques exceptions près (écoles de tourisme essentiellement), il soit étudié seulement comme deuxième langue étrangère. La durée des études est de deux à cinq ans selon les types d'établissements et la fréquence hebdomadaire est de cinq heures en première année et de trois heures par la suite.

Dans l'enseignement élémentaire, la situation est préoccupante ; elle n'a cessé de se détériorer au cours des dernières années. La sensibilisation aux langues étrangères, qui intervient dans les deux dernières années du cycle primaire, est pratiquée dans la majorité des écoles de manière expérimentale. Si la loi accorde au français les mêmes droits qu'à l'anglais, 0,095 % seulement des élèves concernés ont été sensibilisés au français et 80,84 % à l'anglais. Les raisons de cette situation défavorable sont diverses : absence de maîtres compétents, peu de demandes de la part des familles, manque d'enthousiasme de la part des chefs d'établissements et de volonté politique de la part des responsables locaux. Si elle se confirmait, cette évolution fâcheuse entraînerait la disparition du français comme première langue, ce qui serait contraire à la fois aux intérêts de la France et à la volonté politique souvent exprimée par le Gouvernement fédéral autrichien.

Dans l'enseignement pour les adultes, en revanche, le français occupe une place importante, tant dans les Instituts français que dans les organismes autrichiens de formation permanente, où les Universités populaires jouent un rôle particulièrement actif. Il n'existe pas de statistique au niveau national dans ce secteur de l'enseignement, mais on peut évaluer à 5 000 environ le nombre de personnes apprenant le français dans les institutions autrichiennes de formation permanentes. A ce

chiffre s'ajoute, bien sûr, celui des personnes fréquentant les cours des Instituts français de Vienne, Graz, Innsbruck et Salzburg (environ 3 500) et celui du public des écoles privées, difficile à évaluer.

B. — *Le Lycée français de Vienne*

Le Lycée français de Vienne, créé en 1946, joue un rôle essentiel pour la présence de la langue française en Autriche. Il joue pleinement ce rôle grâce à la qualité de son enseignement, confirmée par les résultats très satisfaisants obtenus aux différents examens (brevet des collèges : 88 %, baccalauréat français : 82 %, matura autrichienne : 95 %).

En 1981-1982, les effectifs du Lycée français s'élevaient à 1 723 élèves (Français : 209, Autrichiens : 1 080 ; Bi-nationaux : 69 ; Etrangers tiers : 355). L'établissement comporte 60 classes, de la 12^e aux terminales A, B, C et D dont 29 classes primaires et 31 secondaires. Il dispose de 85 professeurs français et 5 administratifs français.

Les relations avec les autorités scolaires et universitaires de la ville de Vienne continuent à être excellentes et les négociations menées depuis 1979 avec les instances gouvernementales autrichiennes au sujet du statut du lycée ont abouti à un nouvel accord qui a été signé le 4 mai 1982. L'Autriche prenant en charge le traitement de ses professeurs détachés au lycée où ils enseignent la littérature, l'histoire et la géographie autrichiennes en langue allemande, il en résultera un allègement de charges qui permettra d'aider à résoudre les problèmes actuels.

En effet, à la suite de l'installation de l'Institut français de Vienne au Palais Clam Gallas et des réformes successives de l'enseignement en France qui ont réduit les effectifs des classes, le lycée a perdu des espaces intérieurs et extérieurs et se trouve désormais dans une situation délicate à laquelle les parents d'élèves sont de plus en plus sensibles et qui empêche d'envisager une importante amélioration de l'organisation pédagogique. Dans les prochaines années, l'extension des laboratoires et la création de salles spécialisées pour la musique et le dessin s'imposeront d'autant plus que, parallèlement, les établissements nationaux, internationaux et étrangers créés récemment à Vienne offrent à cet égard des possibilités supérieures. Le renom de l'établissement et, peut-être, à lointaine échéance, sa survie, dépendent de la prise en compte de telles exigences.

Le lycée français doit être à même de répondre à de nouveaux défis. Par exemple, il serait très souhaitable que le projet de création

d'une préparation au **brevet français de technicien supérieur-secrétariat de direction bilingue** puisse aboutir rapidement. Cette initiative permettrait d'aider le français à occuper la place qui lui revient dans les organismes internationaux (1). Au sein de ceux-ci, une **Association de francophones du Centre international de Vienne** a été créée ; il importe de relayer ses efforts.

C. — *Les échanges scolaires, universitaires et socio-culturels*

Dans le domaine des échanges scolaires et universitaires, les échanges d'**assistants** connaissent sans doute le plus d'ampleur et de succès : en 1981/82, **85 assistants français** ont exercé en Autriche (contre 82 en 1980/81) et **72 assistants autrichiens** en France (73 en 1980/81). L'échange de **lecteurs d'université** porte actuellement sur **une douzaine de lecteurs français** en Autriche (d'autres postes pouvant être créés sur demandes des universités autrichiennes) et environ **25 lecteurs autrichiens** en France.

Le nombre des échanges « poste pour poste » de **professeurs de l'enseignement secondaire** est passé de 1 en 1980/81 à 3 en 1981/82. 5 autres professeurs français continuent à exercer dans des établissements autrichiens soit dans le cadre de l'échange dit « unilatéral », soit avec un contrat spécial.

En ce qui concerne l'échange de **professeurs d'université**, la situation générale n'a pas connu d'amélioration au cours des dernières années. La nouvelle forme des échanges d'enseignants associés, créée en 1979, n'ayant toujours pas trouvé de réalisation, seule l'ancienne formule des missions de courte durée est utilisée et encore d'une manière irrégulière.

Enfin, les **bourses d'études offertes par la France** rencontrent toujours le plus vif intérêt auprès des étudiants autrichiens dans toutes disciplines. Pour l'année 1981/82, ont été attribuées **67 bourses** en France à des **étudiants autrichiens** (bourses d'études de longue et moyenne durée, bourses d'études du Conseil de l'Europe, bourses linguistiques d'été) et **41 bourses** à des **professeurs de l'enseignement secondaire** autrichien. Il est fort regrettable que des restrictions budgétaires aient conduit à diminuer ce nombre pour 1982/83.

Après la croissance très significative des **échanges socio-culturels** constatée les années précédentes, surtout en 1980, l'année 1981 a été

(1) Vienne, troisième ville des Nations-Unies, est le siège de l'O.N.U.D.I. et de l'A.I.E.A.

marquée par une stabilité du nombre des opérations et une réflexion sur la finalité des échanges de jeunes, en particulier lors de la réunion du groupe de travail à Paris en octobre 1981 (un séminaire franco-autrichien avec des responsables des deux pays s'est tenu à Matrei au Tyrol en février 1982).

Il est à noter que, pour les échanges de jeunes (éducation populaire, loisirs socio-culturels, etc...), **la France est le deuxième partenaire de l'Autriche, la R.F.A.**

D. — *Les échanges scientifiques et techniques entre la France et l'Autriche*

Grâce à l'accord de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République d'Autriche signé en avril 1968, et aux différentes Commissions culturelles mixtes, un certain nombre de domaines prioritaires de coopération ont été fixés. Il s'agit principalement de la physique, de la médecine, de la métallurgie et de l'agriculture. D'importants projets sont en cours :

— Pour la **physique** et grâce à l'accord passé entre le Commissariat français à l'énergie atomique et l'Académie autrichienne des sciences, plusieurs chercheurs autrichiens se sont déplacés à Saclay en vue de l'installation d'un spectromètre sur le nouveau réacteur Orphée pour y mener plusieurs études portant sur la diffusion neutronique ;

— Pour la **médecine**, l'Institut Ludwig Boltzmann (1) qui poursuit des recherches en vue de lutter contre la leucémie collabore depuis plusieurs années avec l'Institut Gustave Roussy de Villejuif sur certaines méthodes de chimiothérapie ;

— Pour la **métallurgie**, une coopération est engagée depuis dix ans entre l'Institut de chimie inorganique de l'Université de Vienne, le Centre de thermodynamique et de microcalorimétrie du C.N.R.S. à Marseille et le Laboratoire de thermodynamique des systèmes métallurgiques à composants multiples de l'Université de Provence. Les recherches portent sur l'étude des alliages métalliques ;

— Pour l'**agriculture**, une action commune a été envisagée par l'I.N.R.A. pour l'aménagement de la montagne.

Il est à noter que si du côté autrichien les possibilités offertes par la France sont utilisées en totalité, les chercheurs français paraissent

(1) La Société Ludwig Boltzmann pour la promotion de la recherche scientifique en Autriche regroupe 41 instituts et trois centres de recherche.

peu intéressés par des missions en Autriche, ce qui se traduit, d'une manière habituelle et regrettable, par un déséquilibre des échanges. La présence en Autriche d'équipes de chercheurs de niveau élevé conduit à déplorer ce déséquilibre.(2)

E — Les échanges artistiques

Qu'il s'agisse de la musique ou des arts plastiques, les échanges franco-autrichiens sont de qualité.

Parmi les dernières réalisations, il faut citer la grande exposition de peintures et sculptures françaises, « **Paris 1960-1980** » présentée, au printemps 1982, au Musée du XX^e siècle à Vienne, dans le cadre du Festival international.

Par ailleurs, le **Théâtre français de Vienne** qui reçoit d'importantes subventions de la ville de Vienne et du Ministère fédéral, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, contribue à la diffusion de la langue et de la culture française. (1980 : « **Les parents terribles** » avec **Jean Marais**, 1981 : « **Huis-clos** », « **La pétition** » avec **Daniel Gelin**, 1982 : « **Madame est sortie** » avec **Jean-Claude Brialy**).

Parmi les projets figure l'organisation à Paris, pour l'inauguration du Musée d'Orsay, d'une exposition sur « **La création à Vienne de 1880 à 1918** ».

2. — La nouvelle implantation à Vienne de l'Institut français et du service culturel au Palais Clam Gallas

Deux faits importants, qui sont le résultat d'investissements sans précédent dans le secteur culturel en Autriche et représentent une somme d'efforts considérables, ont marqué l'année 1981.

Le 15 janvier 1981, en présence du Président de la République d'Autriche, **M. Rudolf Kirchschlager** et du Ministre autrichien des

(2) L'Autriche accorde une véritable priorité à la recherche scientifique. Depuis dix ans, l'augmentation des crédits alloués au « Fonds autrichien de la recherche scientifique », à l'Académie des Sciences, aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur, se situe entre 300 % et 400 %.

Près de 4 000 emplois de recherche universitaire et de postes administratifs ont été créés. La surface de plancher des universités et des établissements d'enseignement supérieur a été accrue de 60 %. Sept nouveaux instituts ont été fondés.

Affaires étrangères, **M. Willibald Pahr**, le Secrétaire d'État français aux Affaires étrangères, **M. Bernard-Reymond** a inauguré le nouveau siège de l'Institut français de Vienne et du service culturel de l'Ambassade de France en Autriche au Palais Clam Gallas, entièrement restauré et propriété de la République française. Ce Palais, construit en 1834 par l'architecte **Joseph A. Koch**, était la résidence d'été du Prince **Franz-Joseph Dietrichstein**.

Mieux que le Palais Lobkowitz — peut-être plus prestigieux mais dont l'État français n'était que locataire — le Palais Clam Gallas se prête à un aménagement plus rationnel des services, qui peut permettre à l'Institut français, dans une capitale de 1 500 000 habitants, de répondre pleinement à sa mission de diffusion et d'échanges (1).

Sur ce même domaine, se trouvait une salle de cinéma vétuste : le « Fliegerkino ». Plusieurs projets de rénovation ont été élaborés depuis 1978 pour aménager ce local afin de doter l'Institut français de Vienne d'une salle polyvalente : la salle Molière.

Lors de la Commission mixte d'avril 1981, les autorités autrichiennes ont fait part de l'intérêt qu'elles portaient à cette rénovation, en particulier dans la perspective d'une utilisation au moins partielle de la salle Molière par le Théâtre français de Vienne, association de droit autrichien entièrement financée par l'État et la ville de Vienne.

Le projet retenu, qui intègre des bâtiments annexes autrefois loués comprend une salle d'exposition, une médiathèque et une téléthèque, actuellement à l'étroit et appelées à se développer. **Cet aménagement devrait permettre à la salle Molière d'accueillir toutes les manifestations culturelles de l'Institut et de devenir le véritable centre culturel français de Vienne.** La décision d'engager les travaux a été prise par la Direction générale en octobre 1981. Ceux-ci ont commencé le mois suivant pour s'achever avant la fin de l'année 1982 (2).

Au total, se trouvent rassemblés sur un même domaine : le Service culturel de l'Ambassade de France en Autriche, l'Institut français de Vienne et le Lycée français.

La France dispose ainsi dans la capitale de l'Autriche, d'un ensemble culturel unique à Vienne et propre à répondre à l'attente et

(1) Le nombre des francophones à Vienne est estimé à 8 000 personnes.

(2) La mission d'information sénatoriale a visité ces locaux quelques semaines à peine avant leur inauguration.

aux exigences de ses différents publics en offrant de nombreuses possibilités de rencontres et de réunions favorables aux échanges culturels entre la France et l'Autriche.

Il est à espérer que la réalisation de ce projet, dont le coût total s'est élevé à 15 millions de francs, ne sera pas sans effet sur les autres instituts et centres culturels français d'Autriche, en particulier dans le domaine des manifestations culturelles qui, dans un pays de 7 millions d'habitants, doivent être nécessairement coordonnées à l'échelon national.

3. — La place de la France dans les média en Autriche

A. — *Le cinéma*

Le film français commercial diffusé en salle (1) représente environ un cinquième de tous les films, autrichiens et étrangers, mis en circulation en Autriche.

Le succès que remportent les productions françaises est indéniable et il n'est pas rare que des films dépassent les 100 000 entrées. Ce fut le cas récemment pour « **La Boum** », « **Le dernier métro** », et « **La guerre du feu** ».

A la télévision, la position du film français s'est renforcée au cours des dernières années. En 1981, près d'un quart des longs métrages diffusés sur les antennes de l'O.R.F. étaient des réalisations françaises. Dans la dernière période des films comme « **La nuit américaine** », « **1789** » ou « **Des enfants gâtés** », ont été présentés. Il faut toutefois remarquer que, à l'exception d'une dizaine de films par an, ces longs métrages sont doublés en langue allemande (2).

B. — *La radiodiffusion sonore :*

Les émissions en langue française sur les ondes autrichiennes sont importantes : à la **Radiodiffusion scolaire**, les émissions en langue française tiennent la deuxième place derrière les émissions en langue anglaise ; sur les antennes de « **Radio Danube bleu** » (3), station en

(1) L'Autriche compte 568 écrans dont 74 sont situés à Vienne.

(2) Cela résulte du fait que l'Autriche appartient au marché de langue allemande. C'est la R.F.A. qui lui procure tous les films étrangers en version doublée.

(3) La délégation du Sénat a accordé un entretien à un journaliste de cette radio, le 5 août 1982.

modulation de fréquence créée au mois d'août 1979 au moment de l'inauguration de l'U.N.O.-City — qui a fait de Vienne la 3^e ville des Nations Unies après New-York et Genève — **un programme continu en anglais et en français** est diffusé 6 heures par jour (7h-9h, 12h-14h et 18h-20h). En ce qui concerne les informations, le temps d'antenne est également partagé entre le français et l'anglais.

C. — *La télévision*

Le contact direct établi entre représentants des organismes autrichien et français de télévision contribue largement au renforcement d'une coopération active qui évolue de la manière suivante :

— **accroissement de la diffusion des productions télévisuelles françaises** (téléfilms — séries documentaires — séquences culturelles issues des archives du Bureau de la diffusion audiovisuelle du service culturel) ;

— **réalisation d'émissions à caractère culturel** présentées en langue française ou en langue allemande (ex : Jacques Brel, Noël en France, Cyrano de Bergerac) ;

— **cours de français** élaborés en collaboration avec le Service culturel de l'Ambassade (30 minutes, 2 fois par semaine) ;

— **mise en place de projets de coopération** à court et moyen terme dans le domaine de la coproduction télévisée (ex : long métrage consacré à Charles de Foucauld).

D. — *La chanson française*

Un effort exceptionnel de sensibilisation à la chanson française est mené auprès des média.

Il revêt plusieurs formes :

— **séances d'audition de disques** réservées aux programmeurs autrichiens ;

— **diffusion de disques** et de bandes sonores sur les antennes de la radiodiffusion ;

— **réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées** en langue française ou en langue allemande présentant plus particulièrement des artistes inconnus en Autriche (Ex : série radiophonique « Si nous parlions chansons » ou émissions télévisées consacrées à la nouvelle chanson française).

TITRE II

LA HONGRIE

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

I. — Aspects géographiques et historiques

La Hongrie est divisée en trois parties : la Duna-Tisza, la Transdanubie et la Transisza. Située au centre du bassin du Danube Moyen, la Hongrie a une superficie de 93 036 km².

Sa population s'élève à 10 700 000 habitants 98,5 % de cette population sont d'expression hongroise.

L'histoire de la Hongrie a été marquée par l'influence de plusieurs courants culturels.

Les premiers peuples identifiés dans cette région sont, à l'âge de fer, les **Illyriens** et les **Thraces** (vers 500 avant Jésus-Christ) puis les **Scythes** et les **Celtes**. Au 1^{er} siècle, les **Romains** fondent, en Transdanubie, la province de Pannonie, puis, en Transylvanie, la Dacie. Par la suite, ces provinces furent envahies par les **Ostrogoths** puis par les **Gépides** et les **Longobards** et encore par les **Huns** et les **Avars**. Ces derniers y restèrent jusqu'au IX^e siècle, période de l'arrivée des **Hongrois**.

Les Hongrois descendent des **Ougriens** (1) qui, vers l'an 1000 avant Jésus-Christ, vivaient au sud du coude de la Volga. Dominés successivement par les **Huns**, les **Avars**, les **Onogouro-Bulgares** et les **Khazars**, les Ougriens étaient organisés en tribus. Sept d'entre elles se regroupèrent pour former la tribu des **Magyars** qui ne tardèrent pas à constituer une aristocratie héréditaire et guerrière.

(1) La langue hongroise appartient à la branche ougrienne de la famille linguistique **finno-ougrienne**. En fait, cette langue est apparentée non seulement au finnois, à l'estonien et au lapon, mais encore au mordve, au tchérimisse, au votiak, au zyriène et surtout au vogoul et à l'ostiak.

En 892, l'histoire les trouve alliés à **Arnoul**, roi de Germanie, contre la Moravie de **Svatopluk** puis aux côtés de Byzance contre le tsar **Siméon de Bulgarie**. Enfin, en 896, une attaque des **Pétchénègues** les contraint à traverser les Carpates pour s'établir dans le bassin du Danube. Les Magyars, alors au nombre de 400 000, ont pour chefs **Kurszan** et **Arpad**.

Depuis cette région, ils vont entreprendre des raids contre la Thuringe, la Bavière et la Saxe, puis contre l'Italie, Byzance et la Bourgogne. En 955, la défaite subie à la bataille de Lechfeld les obligent à se replier.

Pendant cette période, l'organisation tribale s'est stabilisée. Géza, le fils d'Arpad, se fait baptiser en 975. Le jour de Noël de l'an 1000, son fils Etienne est couronné. Celui qui allait devenir Saint-Etienne 1^{er}, règnera jusqu'en 1038.

Le Moyen-Age est marqué par une alternance de périodes de consolidations et d'affaiblissements dus à des attaques. C'est avec l'invasion des **Mongols**, en 1241, sous le règne de **Béla IV**, que les Magyars sont le plus cruellement éprouvés : la moitié de la population périt, la quasi-totalité des villes du centre du pays sont rasées. Près d'un siècle plus tard, sous le règne de **Charles Robert d'Anjou** (1308-1342), la Hongrie connaît une période d'exceptionnelle prospérité. Le florin d'or hongrois est alors l'une des monnaies les plus solides d'Europe.

Le XV^e siècle est celui de la lutte contre les **Turcs** que **Janos Hunyadi** finit par arrêter. De 1458 à 1490, son fils, **Mathias Corvin**, règne sur la Hongrie. Il conquiert la Bohême, la Moravie et la Silésie et occupe Vienne en 1485. Depuis son mariage avec **Béatrice d'Aragon**, la splendeur de sa Cour, à **Buda** et à **Visegrad** est renommée, elle est considérée comme le second centre humaniste et artistique après l'Italie (1). La Hongrie connaît alors un remarquable développement économique.

Après la mort de **Mathias Corvin**, le pouvoir central s'effrite. La croisade contre les **Turcs** échoue car l'armée paysanne dirigée par **György Dozsa** se révolte contre l'armée des seigneurs. Quelques années plus tard, les **Turcs** détruisent l'armée des nobles à Mohacs où le roi **Louis II** trouve la mort.

(1) La bibliothèque de **Mathias Corvin**, l'une des plus riches du monde, renfermait de très précieux manuscrits — dits « corvinas ».

Sa succession divise le pays en trois. **Ferdinand de Habsbourg** règne sur le nord et l'ouest du royaume. Les Turcs — qui en occupent le centre — ne tardent pas à tirer parti de la situation pour isoler la Transylvanie qui devient une principauté indépendante tout en payant tribut à la Sublime Porte. Toutefois, l'avancée turque vers Vienne est arrêtée par la résistance de villes fortifiées du nord de la Hongrie comme Eger. **La paix d'Andrinople** est signée en 1568.

Lors de la guerre de Quinze Ans contre les Turcs, le prince de Transylvanie, **Istvan Bocskai**, organise un soulèvement national. En 1606, **la paix de Vienne** garantit l'indépendance de la Transylvanie, le respect de la Constitution de la Hongrie royale et accorde la tolérance religieuse. En 1645, **la paix de Linz** confirme les libertés constitutionnelles et religieuses du pays. Mais, quelques années plus tard, l'intervention des Hongrois en Pologne provoque l'invasion de la Transylvanie par les Turcs et la suppression de son indépendance.

A la suite de conflits entre la Couronne et la noblesse, **Léopold 1^{er} de Habsbourg** supprime la Constitution et la liberté religieuse et dissout l'armée hongroise. Avec le soutien politique des Turcs et l'appui financier de **Louis XIV**, l'aristocrate **Imre Thököly** organise un soulèvement depuis la Transylvanie. En 1689, le roi doit restaurer le Parlement, l'autonomie nobiliaire et une liberté restreinte des religions protestantes.

La guerre de Libération contre les Turcs aboutit, en 1699, à **la paix de Karlowitz**. Les possessions turques sont presque totalement supprimées. **Charles V de Habsbourg** en profite pour considérer les territoires libérés comme des conquêtes et régner sur eux. Nombre de domaines sont attribués à des seigneurs étrangers.

Sous l'impulsion de **François II Rakoczi**, un soulèvement mené avec l'aide de **Louis XIV** conduit à des victoires rapides ; En 1704, Rakoczi devient prince souverain. La Transylvanie est libérée et le Parlement proclame en 1707 la déchéance des **Habsbourg** et **l'indépendance de la Hongrie**. Mais, la guerre a épuisé le pays et, dès 1711, **la paix de Szatmar** met fin à la lutte contre l'absolutisme ; elle constitue un compromis favorable aux Habsbourg.

Charles III, puis **Marie-Thérèse** et **Joseph II** maintiennent la Hongrie dans une situation de dépendance de type colonial. Ils se heurtent à une opposition grandissante et, en 1788, Joseph II est contraint d'annuler presque toutes ses réformes. La diète de 1790-1791 proclame **le droit de la Hongrie d'être gouvernée selon ses propres lois et coutumes**.

Dès cette époque, les possibilités d'une transformation sociale commencent à être étudiées au sein de nombreuses associations qui ont pour objectif premier l'indépendance à l'égard de Vienne et la création d'une société bourgeoise. Ce mouvement de pensée est illustré notamment par le livre du Comte Istvan Szechenyi, « le Crédit » qui paraît en 1830 et dans lequel tout le système féodal est mis en accusation. La diète de 1832-1836 unit la lutte contre l'Autriche au combat contre le féodalisme. **Lajos Kossuth** se distingue par l'ambition de ses projets de réforme ; il réclame, en effet, l'égalité devant la loi et devant l'impôt et la suppression des privilèges.

En 1848, un mouvement populaire porte au pouvoir **Lajos Batthyany** qui devient Premier Ministre. Le Parlement vote alors des lois antiféodales et l'union avec la Transylvanie ; les affaires communes avec l'Autriche sont réduites à la seule politique extérieure. Vienne ne tarde pas à réagir en encourageant le soulèvement des minorités nationales. Batthyany démissionne et le Parlement confie à Lajos Kossuth la direction d'un **Comité national de défense**. Mais, à la suite des défaites subies par les troupes hongroises, le Parlement et le Gouvernement doivent se réfugier à Debrecen.

François-Joseph promulgue alors une nouvelle Constitution impériale très centralisatrice. Peu après, une série de victoires hongroises amènent le Parlement de Debrecen à voter la **déchéance des Habsbourg** et à proclamer **Kossuth Président-gouverneur**.

Les Autrichiens s'allient alors avec le tsar **Nicolas 1^{er}** et les Hongrois doivent déposer les armes. Le pays est découpé, l'allemand devient la langue officielle et toutes les provinces sont gouvernées de Vienne.

Mais l'économie stagne et les difficultés de l'empire des Habsbourg conjuguées à celles de la noblesse hongroise conduisent au **Compromis de 1867**. La **double monarchie austro-hongroise** est créée avec deux parlements et deux gouvernements. Seules les questions militaires et les Affaires étrangères appartiennent au domaine commun. Certes, des problèmes politiques dus aux **nationalités** demeurent mais la consolidation issue du Compromis permet un développement rapide de l'économie hongroise dont l'industrialisation débute.

Le premier quart du **XX^e** siècle est marqué par d'importants **conflits sociaux** — grève générale en 1912 — et c'est dans une atmosphère troublée qu'est décidée la **déclaration de guerre** contre la Serbie.

La défaite de 1918 provoque l'écroulement de la double monarchie. Le 16 novembre, la **République est proclamée**. Le mécontentement social entraîne la démission du Gouvernement et l'arrivée au pouvoir des deux **partis ouvriers**, social-démocrate et communiste qui fusionnent.

La République des Conseils est proclamée en mars 1919. Le Conseil exécutif révolutionnaire des commissaires du peuple est présidé par Bela Kun. Ce nouveau gouvernement fonde l'armée rouge, nationalise les industries et les grandes propriétés agricoles. Mais bientôt, la défaite militaire contre la Roumanie amène la démission du Conseil révolutionnaire. Le nouvel homme fort de ce régime est l'ancien Ministre de la guerre, le contre-amiral **Miklos Horthy** : il est élu régent en **1920**. Tout lien officiel avec l'Autriche est rompu. Le traité de Trianon est signé. En 1921, deux tentatives de restauration des Habsbourg échouent ; ils sont définitivement écartés du trône de Hongrie.

Toute la période de l'**entre-deux guerres** est marquée par le souci de reconquérir les territoires perdus lors du Traité de Trianon (la Slovaquie, la Ruthénie, la Transylvanie, le Banat, la Croatie, Fiume et le Burgenland) (1). La signature du Traité d'amitié avec l'Italie en 1927, celles du pacte italo-austro-hongrois en 1934, du pacte antikomintern en 1939 et enfin du pacte germano-italo-japonais en 1940 procèdent de cette volonté.

A la suite de ces accords, une partie de la Slovaquie, la Ruthénie et le nord de la Transylvanie sont restitués à la Hongrie.

En 1941, le Gouvernement de **Laszlo Bardossy** déclare la guerre à l'Union Soviétique sans l'accord du Parlement. L'année suivante, le Gouvernement de **Miklos Kallay** retire les troupes hongroises du front et établit des contacts secrets avec la Grande-Bretagne en vue d'une paix séparée.

En 1944, l'Allemagne occupe la Hongrie et impose le Gouvernement de **Döme Sztojay** qui légalise la persécution des opposants au régime et la déportation de la moitié de la population israélite. Les organisations d'opposition créent le « Front hongrois ». Le régent Horthy révoque Sztojay et prépare l'armistice mais l'armée allemande l'oblige à démissionner et impose les Croix-fléchées de **Szalaszi** qui s'enfuit peu après lors de l'arrivée de l'armée rouge.

(1) Ces territoires représentaient près de 70 % de la superficie de la Hongrie ; 60 % de sa population y vivait.

Le Front national hongrois constitue alors un gouvernement provisoire qui signe l'armistice et c'est la nouvelle assemblée élue qui proclame la **République** en 1946. L'année suivante, la Hongrie signe le traité de paix de Paris. La même année, les banques et les grandes entreprises sont nationalisées ; les écoles le sont un an plus tard.

En 1949, la Hongrie participe à la fondation du **COMECON**.

Aux élections du mois de mai, une seule liste est présentée, celle du **Front d'indépendance populaire** ; elle obtient **96,5 %** des suffrages. Au mois d'août, la Hongrie se donne une nouvelle constitution inspirée de celle de l'Union Soviétique.

La période de l'après-guerre est caractérisée par une industrialisation rapide et la collectivisation de l'agriculture. Dans le même temps, nombre de dirigeants politiques jugés et emprisonnés de 1945 à la mort de Staline sont réhabilités. Toute la période est marquée par l'opposition entre la politique de **Matyas Rakosi** et celle d'**Imre Nagy**.

En 1955, la Hongrie signe le **pacte de Varsovie**.

L'année suivante, la critique de la politique menée entre 1949 et 1953 et une conjoncture économique difficile créent une vive tension dans le pays.

Le 23 octobre 1956, une manifestation d'étudiants, organisée en relation avec les événements de « l'octobre polonais », se transforme en une **insurrection générale**. L'armée soviétique y met totalement fin au cours de la première quinzaine du mois de novembre.

De 1956 à 1961, la collectivisation agraire est menée à son terme. Une **nouvelle politique économique** est définie en 1968. Elle a notamment pour objet de mieux prendre en compte l'évolution de la demande, d'accroître la productivité et la qualité de la production, d'élargir l'autonomie des entreprises, d'améliorer la vérité des prix et de développer les initiatives privées et les échanges avec les pays occidentaux.

Cette nouvelle politique a été poursuivie par les **récentes réformes** des années 1978-1980.

2. — Aspects politiques et institutionnels

La République populaire hongroise, régie par la **Constitution de 1949**, ne compte qu'une seule **Assemblée**. Celle-ci, élue pour 5 ans au suffrage universel, comprend **352** membres.

L'Assemblée Nationale élit en son sein un **Conseil présidentiel** de 21 membres. Cet organe est l'autorité exécutive de l'Etat responsable devant l'Assemblée. Son président est **M. Pal Losonczi**.

Le **Conseil des Ministres** est élu par l'Assemblée après avis du Conseil présidentiel. A sa tête se trouve **M. Gyorgy Lazar**.

Le pouvoir politique est assuré par le **parti socialiste ouvrier hongrois**. Réuni en Congrès, ce parti élit le **Comité central** (127 membres).

A son tour, le **Comité central** élit le **Bureau politique** (13 membres).

Actuellement, le **Premier Secrétaire** du parti socialiste ouvrier hongrois est, depuis 1956, **M. Janos Kadar**.

La Hongrie est divisée en **19 régions**.

3. — Aspects économiques et sociaux

L'économie hongroise, caractérisée par l'appropriation collective des moyens de production et la gestion centralisée de l'économie est orientée vers des productions de large consommation, très diversifiées et réparties sur l'ensemble du territoire.

La population active de la Hongrie se répartit comme suit (1) :

Agriculture et sylviculture : 20,6 %

Aquaculture : 1,5 %

Industrie : 32,8 %

Industrie du bâtiment : 7,8 %

Commerce : 9,6 %

Transports et télécommunications : 8,0 %

Branches non matérielles : 19,7 %

En l'absence d'énergie ou de matières premières en quantité suffisante, la Hongrie s'est tournée vers les industries de transformation et l'agriculture.

(1) Chiffres de 1981.

L'industrie assure près de la moitié du revenu national (48 %) et l'agriculture 17 % (1).

— **Le revenu national** s'est accru en moyenne de 3,2 % entre 1976 et 1980 (2) mais ce pourcentage est faible, voire même négatif, pour la période récente (-0,8 % en 1980).

— **Le commerce extérieur** connaît un certain ralentissement dû à la diminution des importations.

- Les principaux fournisseurs de la Hongrie étaient, en 1980, l'U.R.S.S. (28,5 %), la R.F.A. (10,7 %), la R.D.A. (6,9 %), la Tchécoslovaquie (5,6 %), l'Autriche (4,9 %), la Pologne (4 %), l'Italie (3,8 %), la Yougoslavie (2,7 %), la Roumanie (2,3 %), la Suisse (2,2 %), la France (2 %) (3), les Etats-Unis (2 %), le Royaume-Uni (1,6 %) et l'Inde (1,2 %).

- Les produits semi-finis représentaient 23,6 % des importations, les machines et moyens de transport 21,1 %, l'énergie 13 %, les produits agricoles et de l'industrie alimentaire 9,3 %.

- Parmi les exportations, les produits semi-finis représentaient 17,7 % du total, les machines et moyens de transports 27 %, les produits agricoles et de l'industrie alimentaire 22,2 %.

Les investissements ont augmenté de 2,6 % en moyenne de 1976 à 1980 mais ils ont tendance à stagner, voire à régresser ces dernières années (1980 : -6,1 %).

L'industrie bénéficie de l'essentiel des investissements (39,6 % entre 1976 et 1980) contre 18,6 % pour l'agriculture et la sylviculture.

Le plan quinquennal 1981-1985 donne la priorité au maintien des grands équilibres. Il prévoit une augmentation moyenne du revenu national de 3 % par an ; la consommation des ménages ne devant croître, elle, que de 1,5 %. Quelques contreparties sociales sont destinées à faire accepter cette politique d'austérité.

La Hongrie est membre du COMECON (depuis 1949), du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (depuis 1982). Ces récentes adhésions devraient lui permettre de mieux maîtriser son important endettement.

(1) Source : Office central de statistique — Hongrie 1981.

(2) Certaines performances de l'agriculture sont remarquables : la production céréalière par habitant est la deuxième du monde.

(3) Les importations de produits hongrois par la France représentent moins de 0,2 % du commerce extérieur français et environ 1,5 % des exportations hongroises.

4. — Aspects culturels

La renommée des plus grands artistes hongrois a, de tous temps, dépassé les frontières de leur pays pour gagner l'Europe entière.

Dès la Renaissance, un peintre hongrois, **Michele Pannonio** est connu à Ferrare. D'une manière générale, les grands courants culturels européens ont toujours inspiré les artistes hongrois. Le romantisme et le réalisme ont, par exemple, trouvé leur expression hongroise : **Mihaly Munkacsy** triompha à Paris, **Laszlo Paal** a peint à Barbizon. L'école de Paris attira d'autres artistes comme **József Rippl-Rónai** lié au groupe des nabis ou **Bela Czobel** qui appartint au groupe des fauves.

Plus récemment, la France a aussi attiré **Victor Vasarely**.

Des sculpteurs d'avant-garde ont fait une carrière internationale. **László Moholy-Nagy** (1) et **Nicolas Schöffer** sont du nombre.

La période actuelle est également favorable au cinéma hongrois qui fait preuve à la fois d'une créativité peu commune et d'une inspiration originale. Parmi les réalisateurs les plus connus — mais encore trop peu en France — il faut citer, bien sûr, **Pal Fejos**, puis, pour la période actuelle, **Zoltan Fabri**, **Karoly Makk**, **Andras Kovacs**, **Miklos Jancso**, **Marta Meszaros** et **Istvan Szabo**.

Enfin, la littérature hongroise est desservie, en France, par la rareté des traductions et l'ampleur souvent restreinte des tirages des œuvres traduites (2).

Néanmoins, des auteurs comme **Endre Ady**, **Attila Jozsef**, **Miklos Radnoti**, **Tibor Déry**, **Gyula Illyés**, ont atteint une grande renommée au-delà de leur pays.

*
* * *

(1) Membre du **Bauhans** et cofondateur du **New Bauhans de Chicago**, **László Moholy-Nagy** s'intéressa tout autant à la peinture qu'à la sculpture, à l'art cinétique, à la photographie ou au cinéma.

(2) Lors de sa visite officielle en Hongrie, en juillet 1982, le Président de la République française, **M. François Mitterrand**, a promis de favoriser la traduction et l'édition en France d'ouvrages hongrois.

CHAPITRE II

LES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-HONGROISES

L'accord culturel franco-hongrois de 1966 constitue le cadre de ces relations. Il prévoit la réunion d'une commission mixte tous les trois ans.

**PART DU BUDGET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DES
RELATIONS EXTÉRIEURES CONSACRÉE A LA HONGRIE EN 1982**
(En millions de francs).

— Service culturels, scientifiques et de coopération	0,78
— Echanges culturels	
• Instituts, centres culturels et CEDUST	1,89
• Audiovisuel et livre	0,63
• Echanges artistiques	0,50
• Recherche sur les civilisations	0,12
— Enseignement et échanges linguistiques	
• Enseignement	0,50
• Echanges linguistiques	2,04
• Jeunesse, éducation populaire et sports	0,08
— Sciences, techniques et développement	1,36
Total	7,90 (1)

(1) Soit une augmentation de 14,33 % par rapport à 1981.

Part du pays par rapport au budget de la zone géographique concernée : 8,65 %.

Part du pays dans le budget total de la Direction générale : 0,27 %.

1. — L'enseignement et les échanges

A. — L'enseignement du français en Hongrie

La situation du français dans l'enseignement hongrois demeure un point faible des relations culturelles entre les deux pays.

En Hongrie, le français n'a jamais bénéficié d'une position très solide face, naguère, à la concurrence de l'allemand et, aujourd'hui, à

(1) Lors de sa visite officielle en Hongrie, en juillet 1982, le Président de la République française, M. François Mitterrand, a promis de favoriser la traduction et l'édition en France d'ouvrages hongrois.

celle de l'anglais. Le russe, première langue étrangère, est obligatoire à tous les niveaux et dans toutes les disciplines.

Dans l'enseignement supérieur, 3 universités hongroises ont des chaires de français (langue et littérature) ; il s'agit de Budapest, Debrecen et Szeged (250 étudiants, 3 lecteurs français). Le français est également enseigné, comme matière complémentaire, à l'Université de Budapest (150 étudiants, 1 lecteur français), à la Faculté des sciences économiques de Budapest (160 étudiants) et à l'Université technique de Miskolc (100 étudiants, 1 lecteur français). Cet enseignement regroupe donc, au total, moins de 700 étudiants. 40 à 50 professeurs de français sont formés chaque année.

Dans l'enseignement secondaire, il faut distinguer entre plusieurs types d'établissements (1). Dans les lycées normaux où une 2^e langue étrangère est obligatoire à raison de 3 heures par semaine, le français est étudié par 8 % des élèves (soit 1 730 élèves), l'anglais par 36 % et l'allemand par 33 %.

Il existe aussi des lycées à enseignement renforcé des langues où une 2^e langue étrangère est obligatoire, à raison de 8 heures par semaine. Parmi ceux-ci, l'on compte 27 lycées renforcés en français (soit environ 1 000 élèves), 69 en anglais (soit environ 3 000 élèves) et 48 en allemand (soit environ 1 700 élèves).

Dans les lycées professionnels où une 2^e langue étrangère est facultative, le français n'est pas choisi.

Dans l'enseignement primaire où, depuis deux ans, une 2^e langue étrangère peut être étudiée par les élèves, à titre facultatif, le français est étudié par 0,3 % des élèves (soit 2 192 élèves pour 5 écoles), l'anglais par 1,1 % et l'allemand par 0,6 %.

Enfin, l'Ecole Centrale des langues vivantes compte 2 000 étudiants en français (adolescents et adultes).

Afin d'améliorer cette situation peu satisfaisante, plusieurs démarches ont été entreprises en vue de renforcer le soutien pédagogique. Il s'agit notamment de :

— l'organisation en Hongrie, chaque année, d'une ou deux semaines d'information pédagogique à l'intention d'enseignants hongrois de français,

(1) La Commission des Affaires Culturelles du Sénat a déjà étudié les problèmes généraux des enseignements du second degré en Hongrie dans son rapport d'information n° 10, 1976-1977, p. 25 et suivantes.

— l'amélioration des **stages de perfectionnement linguistique** actuellement organisés à l'intention d'enseignants hongrois de français ; ces stages peuvent se dérouler non seulement dans les lycées, mais aussi dans les écoles primaires,

— du don aux établissements d'enseignement hongrois d'un **matériel pédagogique approprié.**

L'ensemble de ces enseignements est complété par les actions des Français en Hongrie. Le rôle de l'Institut français à cet égard est analysé plus loin.

B. — *Les échanges universitaires et socio-culturels*

Une **coopération universitaire** a récemment été envisagée dans un domaine de recherche où les Hongrois font autorité : **l'histoire économique.**

Il s'agit de mener à bien, avec notre école des hautes études en sciences sociales — Centre de recherches historiques — et l'Académie des sciences de Hongrie, des études comparatives sur des thèmes précis pouvant aboutir à des **co-éditions.** Dans cet esprit, un poste de professeur-associé doit être prochainement créé, à l'Université de Lyon II, à l'intention d'un savant hongrois, membre de l'Académie des sciences, spécialiste de l'histoire économique de la Hongrie, et connaissant parfaitement le français.

Tout récemment, la France a invité **M. Rezsó Nyers**, membre de l'Académie des sciences de Hongrie et responsable de la réforme économique dans ce pays, à séjourner une semaine en France.

Une coopération serait aussi envisagée dans le domaine des **sciences politiques**, entre l'association hongroise des sciences politiques, récemment créée à Budapest, et des organismes français correspondants.

Par ailleurs, des **échanges de jeunes** vont être organisés.

A la demande du Comité d'Etat de la jeunesse, près le Conseil des Ministres de Hongrie, présidé par le Vice-premier Ministre, **M. György Aczel**, un **accord de coopération dans le domaine de la jeunesse** a été signé, à Paris, en janvier 1982.

Il porte essentiellement sur des **échanges de personnes et d'informations** et prévoit l'établissement, tous les deux ans, par un groupe mixte de travail, de programmes précis d'actions.

Cet accord, tout modeste qu'il soit, pour commencer, n'en est pas moins le seul que la France ait, à ce jour, conclu avec l'un des pays de l'Est européen (un accord beaucoup plus substantiel a été négocié, en son temps, avec la Pologne, mais n'a pu être signé, en raison des événements). Il a, en outre, le mérite de permettre des **échanges de jeunes interrégionaux** (Montpellier et Pecs, par exemple) et des **contacts directs entre associations des deux pays**.

C. — Les échanges scientifiques et techniques entre la France et la Hongrie

Les responsables de la coopération sont : du côté hongrois, l'**Institut des Relations Culturelles** et, du côté français, la **Direction des Relations Culturelles du Ministère des relations extérieures**. Ces organes assurent la coordination et la mise en œuvre des programmes de coopération technique. L'accord franco-hongrois prévoit trois types d'opérations :

— celles exécutées sous le contrôle direct du ministère des relations extérieures et avec ses crédits ;

— des opérations menées par l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM) sous la tutelle de la Direction des relations économiques extérieures (DREE) ;

— des opérations conduites par le CNRS dans le cadre d'un accord conclu avec l'Académie Hongroise des Sciences et portant sur la biologie et la géothermie.

Les thèmes prioritaires d'action retenus entre les deux pays sont :

- les mathématiques ;
- la physique et la chimie ;
- les sciences de la terre ;
- l'agriculture ;
- la normalisation.

A l'exclusion des moyens de l'A.C.T.I.M. et du C.N.R.S., les **moyens prévus annuellement de part et d'autre** sont les suivants :

- 31 mois-chercheurs ;
- 158 mensualités de bourses de stages et d'études.

Le Centre de documentation française scientifique et technique, fondé en 1967 à Budapest, facilite cette coopération. Il a notamment pour mission de dispenser aux futurs stagiaires hongrois en France une formation linguistique et technique complémentaire.

La Direction des relations culturelles a pu estimer que, en 1980 et 1981, les bilans, quoique déséquilibrés au profit de la partie hongroise, ont été assez satisfaisants, notamment en agriculture, en chimie physique, et surtout dans le domaine des sciences de la terre. Au total la coopération scientifique et technique entre la France et la Hongrie lui est apparue comme l'une des plus intéressantes de celles mises en œuvre avec les pays de l'Est.

D. — *Les échanges artistiques*

Ils sont divers et de grande qualité. Parmi les plus récents, il faut citer :

en Hongrie :

— la tournée du **Ballet national de Marseille Roland Petit**, à Budapest et à Győr, dont la compagnie de ballet est dirigée par un ancien élève de Roland Petit,

— l'exposition « **Hommage à Tériade** » à Budapest (41 000 visiteurs),

— les **journées de la culture française** à Debrecen,

— le concert donné par « **La Grande Écurie et la Chambre du Roy** »,

— la représentation du **Théâtre de l'Est parisien (Samuel Beckett)**,

et, en France :

— la venue de l'**Opéra national de Hongrie** et, surtout, de nombreuses manifestations musicales (le quatuor Kodaly), à l'occasion du centenaire de la naissance de **Bela Bartok**.

De plus, lors de la visite du Président de la République française à Budapest, en juillet 1982, une exposition « **L'Oeuvre gravé de Géricault** », provenant des collections du Musée des beaux-arts de Rouen, a été présentée à la Galerie nationale du Château royal de Budapest.

Enfin, des projets sont à l'étude :

— **en Hongrie** : une grande exposition de peinture française.

— et, en France : une exposition des œuvres du peintre Jozsef Rippl-Ronai (1861-1927) et une grande exposition de peinture et de dessin hongrois.

2. — L'Institut français en Hongrie

Fondé en 1947 sous le patronage de l'Université de Paris, l'Institut français en Hongrie présente la particularité d'être le seul établissement de ce genre en Europe de l'Est à avoir fonctionné sans interruption depuis cette date. L'Institut a des activités pédagogiques et des activités culturelles.

Les cours de langue et de civilisation françaises.

Ils s'adressent à environ 2 000 personnes chaque année et comportent tous les niveaux depuis les classes de débutants jusqu'à la préparation aux examens officiels hongrois et français. L'évolution du nombre d'étudiants hongrois est tout à fait satisfaisante. Le corps enseignant comprend seize professeurs français et cinq professeurs hongrois.

La création d'un nouveau cours de français fonctionnel est envisagée en collaboration avec des groupes hôteliers, dont le groupe français Novotel.

Les activités culturelles

L'institut possède une bibliothèque de plus de 30 000 volumes faisant l'objet de 20 000 prêts annuels pour 750 inscriptions et organise de nombreuses manifestations telles que conférences, concerts, projections cinématographiques (1).

Chaque mois, le cinéma de l'Institut — qui fonctionne comme une salle normale et non comme un ciné-club — programme trois à quatre long-métrages classiques et un ou deux long-métrages récents (35 mm).

(1) A titre d'exemple, les activités audiovisuelles les plus récentes ont porté sur le « Centenaire de l'impressionnisme », des journées du cinéma d'animation, une rétrospective Jean Renoir, des journées sur « le théâtre et la vidéo » (1 200 personnes ont été réunies au cours de cinq journées) et une rétrospective du film policier français. Deux expositions ont été organisées : « La Chanson française » et « 300 ans de théâtre en France ».

Des conférences avec projection ont été données par Georges Duby sur « le temps des cathédrales » et Alain Touraine sur « les problèmes de la société post-industrielle ».

Des semaines du film français sont organisées tous les trois ans ; **des semaines de perspectives du cinéma S.F.R.S.** (Service du film de recherche scientifique pour l'enseignement supérieur et la recherche) ont lieu tous les deux ans. Ces manifestations remportent toujours un bon succès.

D'une manière générale, le cinéma de l'Institut, par la diffusion de films récents ou inédits, constitue un complément aux programmes des salles de Budapest.

Par ailleurs, Budapest est le premier poste à avoir été équipé par le ministère des Affaires étrangères d'une **téléthèque** permettant la diffusion des programmes de nos chaînes auprès du public hongrois à raison de deux à trois heures par jour.

C'est ainsi que, depuis 1977, vingt à trente personnes suivent chaque jour ces programmes de 17 heures à 20 heures.

Le succès de la téléthèque conduit à envisager l'aménagement d'une salle plus vaste (60 places au lieu de 40).

De plus, la téléthèque permet aussi de présenter aux responsables des **achats de la télévision hongroise** des programmes que les chaînes françaises désirent commercialiser.

L'ensemble des activités de l'Institut se déroulent conformément au **statut d'un établissement soumis à la réglementation locale sur les personnes physiques et morales étrangères** et dans le cadre de l'accord culturel franco-hongrois prévoyant notamment l'existence de l'Institut hongrois à Paris.

Le projet de construction d'un nouvel Institut français :

Actuellement, l'Institut français présente deux défauts : l'exiguïté de ses locaux et le coût élevé de son loyer. Pour y remédier, le projet de construction d'un nouvel institut est envisagé depuis de nombreuses années.

- 1

La France possède un terrain bien situé dans Budapest. Des études ont été effectuées de 1969 à 1971, puis en 1979 afin d'y édifier le nouvel institut. **L'annonce solennelle de cette construction a été faite par le Président de la République française, lors de sa visite à Budapest, en juillet 1982.**

3. — La place de la France dans les média Hongrois

A. — *Le cinéma et la télévision*

Sans qu'il soit possible de donner des statistiques très précises sur les cinq dernières années, l'année 1982 montre que le volume d'achats de films et de programmes français par la télévision hongroise place la France en tête des nations occidentales, avec 152 heures de films et 86 heures de programmes. Dans ces chiffres, ne sont pas compris les nombreux reportages sur la France réalisés par des équipes hongroises.

Le nombre des films de long-métrage distribués dans les salles est par contre stagnant (une quinzaine de films par an en moyenne) (1) mais maintient la France à un rang satisfaisant derrière l'Union Soviétique et les Etats-Unis et devant tous les autres pays de l'Est comme de l'Ouest.

En plus de la diffusion, il est essentiel de tenir compte des activités de coproduction franco-hongroises tant dans le domaine du cinéma que dans celui de la télévision. La coproduction cinématographique a fait l'objet d'un accord de coopération en 1970 ; cet accord a été reconduit en 1980.

Quant à la télévision, la France a été, en 1981 et 1982, le premier partenaire de la Hongrie (pays de l'Est compris) en volume horaire de coproduction (la statistique ne tient pas compte des nombreuses prestations de services contractées par des sociétés françaises de production, publiques ou privées). Pour cette coopération, les organismes hongrois s'alignent, financièrement et techniquement, sur les règles habituellement fixées dans les pays occidentaux. Des problèmes ne se posent, parfois, que pour ce qui concerne la participation artistique des Hongrois. Lorsque les tournages s'effectuent en Hongrie, les prestations techniques offertes sont considérées par les équipes françaises comme tout à fait satisfaisantes.

Durant les cinq dernières années, mais surtout à partir de 1979, la coopération dans le domaine du cinéma et de la télévision a été en progrès constants. En coproduction, on peut citer les séries « *Grandes Villes du Monde* », « *Grands Fleuves du Monde* », « *Mozart* », « *Berlioz* », « *Liszt* », et des films de *Marta Meszaros* « *Sur la route* »,

(1) En 1980, 220 films ont été projetés en Hongrie dont 43 films soviétiques, 31 hongrois, 30 américains, 21 français, 15 tchécoslovaques, 14 italiens, 9 polonais (source : Office central de statistique. Hongrie, 1981).

« **L'Héritage** », « **Anna** », avec la participation de comédiens tels que **Michel Bouquet, Jean-Claude Brialy, Isabelle Huppert, Marie-José Nat, Delphine Seyrig** ou **Daniel Mesguich**.

Quelques films ont été réalisés en Hongrie, partiellement ou en totalité, notamment « **Luther** » de **Jean Delannoy**, « **Les Maîtres du Temps** » de **René Laloux**, et « **Au nom de tous les miens** » de **Robert Enrico** d'après le livre de **Martin Gray**.

B. — *La radiodiffusion sonore*

La Radio Hongroise diffuse régulièrement des programmes, surtout de musique et de variétés, envoyés par Radio France ou le Département.

Il n'a pas jusqu'à présent été possible d'obtenir de la Radio Hongroise des chiffres précis sur les volumes et les taux d'écoute.

On peut, toutefois, estimer à environ **quatre heures mensuelles** le total des émissions diffusées avec un taux d'écoute qualifié par nos interlocuteurs de très satisfaisant, surtout pour les émissions de chansons françaises.

*
* * *

CONCLUSION

Au terme de leur mission d'information, les membres de la délégation ont constaté avec satisfaction la vitalité des relations culturelles, scientifiques et techniques liant la France à l'Autriche et à la Hongrie.

Il reste que, sur de nombreux points, des améliorations pourraient être apportées.

Pour l'Autriche :

— il serait souhaitable, afin d'élargir la place occupée par notre langue, de mettre en œuvre de **nouvelles opérations de promotion du français** (concours inter-scolaires, jeux télévisés, etc...) et d'agir sur l'opinion publique — les parents d'élèves en particulier — grâce aux media. Mais il sera impossible de mener à bien ces actions sans l'appui déterminé du Gouvernement autrichien ;

— il apparaît nécessaire de **redonner vie à la coopération scientifique**. Mieux que des échanges, la décision de mener en commun des travaux dans des secteurs précis permettrait une meilleure compréhension entre les chercheurs des deux pays. De plus, la coopération actuelle pourrait être élargie à d'autres disciplines ou à de nouveaux secteurs de celles-ci. Les sciences humaines et sociales pourraient bénéficier de ces extensions ;

— il devient urgent que la France s'intéresse de plus près au **Théâtre français de Vienne**, actuellement totalement subventionné par l'Autriche et un peu trop tourné, semble-t-il, vers le théâtre du répertoire anglais ou vers des spectacles à caractère trop exclusivement commercial.

Pour la Hongrie :

— **l'enseignement du français** nécessite de nouvelles initiatives dont les plus importantes dépendent de nos partenaires.

Il pourrait s'agir, à court terme, de l'extension à d'autres lycées d'un enseignement « renforcé » de français (8 heures, au lieu de 3 par semaine) et du développement de l'enseignement du français en province, où sa situation est moins bonne qu'à Budapest. Cet enseigne-

mment pourrait avoir lieu dans des institutions autres que scolaires, telles que les Maisons de la culture ou les sections locales de la « Société hongroise de vulgarisation scientifique » qui tiennent lieu d'universités populaires. L'expérience réalisée avec succès à Debrecen pourrait être ainsi étendue à des villes comme Győr ou Pecs.

A moyen terme, pourrait être envisagée la possibilité pour l'un des lycées hongrois à enseignement renforcé du français, de dispenser, en français, l'enseignement de quelques matières, comme c'était le cas, jusqu'en 1949, au Lycée Gödöllő, près de Budapest.

— **la coopération scientifique** devrait, à l'avenir, donner lieu à un rééquilibrage des échanges scientifiques qui sont, à l'heure actuelle, nettement en faveur de la partie hongroise. Deux thèmes pourraient être retenus plus particulièrement : **les sciences de la terre et les mathématiques** qui sont déjà l'objet d'échanges intéressants pour les deux parties.

— **la diffusion de films français classiques** mériterait d'être favorisée. La Centrale de distribution hongroise a proposé que les ciné-clubs d'étudiants constituent, à travers tout le pays, le réseau de cette diffusion. Il serait intéressant d'exploiter cette possibilité.

— **les échanges de programmes de télévision et de films** devraient être facilités afin que les différences entre les tarifs pratiqués de part et d'autre ne condamnent plus cette faculté.

Les membres de la mission espèrent que ces suggestions rencontreront un écho favorable ; ils sont convaincus que leur mise en œuvre renforcerait les liens culturels unissant la France à l'Autriche et à la Hongrie et améliorerait la qualité de ces relations. Ils souhaitent avoir l'occasion de contribuer par leur action au développement des rapports les plus amicaux entre ces deux pays et la France.